



Faculté
de **théologie catholique**
Université de Strasbourg

Université	
de Strasbourg	

FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE

guide pédagogique
enseignement à distance

diplôme de licence
2019-2020

Les informations contenues dans ce *Guide pédagogique* sont communiquées sous réserve de modifications, susceptibles d'intervenir à la rentrée et tout au long de l'année universitaire. La version actualisée est disponible sur le site de la Faculté (theocatho.unistra.fr).

édition 2019
imprimerie DALI Unistra

TABLE DES MATIERES

<i>Le mot du Doyen</i>	5
<i>Histoire de la Faculté</i>	7
Organisation administrative et pédagogique de la Licence EàD	11
<i>L'équipe administrative</i>	12
<i>L'équipe pédagogique</i>	13
<i>Le site de la Faculté</i>	17
<i>Les sessions pédagogiques</i>	18
<i>Les dates importantes</i>	20
<i>Les conditions d'inscription en Licence</i>	25
<i>Démarches pratiques</i>	29
Semestres, cours et validations	31
<i>Organisation des études</i>	32
<i>Les modalités d'évaluation (MECC)</i>	33
<i>Cas des étudiants résidant à l'étranger</i>	39
La plateforme MOODLE	40
<i>Votre profil</i>	40
<i>L'accès aux cours sur Moodle</i>	41
<i>L'ENT / ERNEST – première connexion</i>	42
L-S1 – 1 ^{er} SEMESTRE	45
L-S2 – 2 ^e SEMESTRE	49
L-S3 – 3 ^e SEMESTRE	53
L-S4 – 4 ^e SEMESTRE	57
L-S5 – 5 ^e SEMESTRE	61
L-S6 – 6 ^e SEMESTRE	65
<i>Conseils pédagogiques</i>	69
Enseignements transversaux	75
<i>Projet interdisciplinaire – semestres L-S2, L-S4 et L-S6</i>	75
<i>Les Langues anciennes (UE 5)</i>	77
<i>Les Langues vivantes étrangères (UE 7)</i>	79
<i>Le numérique et la certification PIX</i>	83
Ressources	87
<i>Les bibliothèques</i>	87
<i>Les revues</i>	92
<i>L'amicale des étudiants</i>	94
<i>Le réseau alumni</i>	95
<i>Se loger à Strasbourg</i>	97
<i>L'accès au Palais Universitaire</i>	101
<i>Abréviations</i>	103

LE MOT DU DOYEN

Indispensable compagnon de route, ce *Guide pédagogique* présente la Licence en enseignement à distance avec la large palette des cours proposés par les enseignant.e.s dans leurs disciplines respectives. À la croisée de l'enseignement et de la recherche surgit ainsi une vie intellectuelle active, qui s'offre aux étudiants réguliers ou nouveaux, à ceux qui s'interrogent et hésitent peut-être à franchir le pas d'une inscription, à ceux enfin qui sont tout simplement curieux de découvrir le contenu d'une formation en théologie.

La Faculté prépare aux diplômes d'État prévus par le dispositif européen LMD (licence, master, doctorat) en théologie catholique et en droit canonique. Les diplômes canoniques reconnus par le Saint-Siège que dispensent la Faculté sont, en théologie catholique, le baccalauréat canonique (= master), la licence canonique (= DSTC) et le doctorat canonique, pour les étudiants ayant validé au préalable le DSTC. En droit canonique sont reconnus : la licence canonique (= master) et le doctorat canonique (sous réserve des prérequis nécessaires).

Les étudiants de la Faculté appartiennent à l'Université de Strasbourg, ce qui multiplie les occasions de rencontre et d'échange, à commencer par celles avec la Faculté voisine de théologie protestante. Il en va de même pour les enseignants-chercheurs et la collaboration scientifique. Ainsi la théologie dialogue avec d'autres approches et méthodologies sans perdre sa spécificité dans l'étude et l'organisation des savoirs. Cette spécificité relève d'une haute tradition et concerne aussi bien l'étude des sources (exégèse, histoire) que celle des discours (philosophie, systématique) et des actes (éthique, pastorale, droit canonique). Les étudiants qui

découvrent ce caractère pluridisciplinaire en sont parfois surpris ou déroutés, pour bientôt s'en réjouir : les anciens (*alumni*) en attestent, eux qui œuvrent dans la pastorale, la communication, la santé, l'enseignement...

La vie intellectuelle conjugue les règles communes et les rythmes propres à chacun, les équilibres s'établissent progressivement en étant à la tâche et parfois dans la difficulté et le doute. Il reste que l'étude nécessite le temps de comprendre. Il ne faut pas hésiter à prendre ce temps de la compréhension et de la lecture attentive qui, paradoxalement, demeure le chemin le plus court vers la réussite.

Depuis plusieurs années maintenant, la Faculté cherche continuellement à améliorer l'accès aux ressources numériques pédagogiques et documentaires, sans sacrifier pour autant les temps de présence et de rencontre qui attestent d'une communauté universitaire vivante.

Aux étudiant.e.s qui suivent l'enseignement à distance, comme à ceux qui étudient sur place, à toute personne intéressée je souhaite la bienvenue ainsi que la patience et le courage nécessaires pour concrétiser la réussite attendue. Ils bénéficieront de conditions de travail favorables et les enseignants accompagneront leurs travaux et leurs recherches avec sens de l'écoute, disponibilité et exigence.

Denis FRICKER

HISTOIRE DE LA FACULTÉ

Préhistoire

Une faculté de théologie catholique naît à Molsheim en prolongement du collège jésuite, fondé par l'archiduc Léopold de Habsbourg, évêque de Strasbourg, au début du 17^e s. L'université épiscopale est transférée à Strasbourg en 1701 et disparaît avec toutes les universités d'Ancien Régime en 1793. Les articles organiques du culte protestant (1802) prévoient la formation académique des pasteurs et une faculté luthérienne est attribuée à Strasbourg. En revanche, le décret impérial de 1808 qui crée les facultés de théologie catholique d'état ignore l'Alsace. Ces facultés d'état, pétries de gallicanisme, n'ont jamais été reconnues par le Saint-Siège et sont supprimées en 1885.

5 décembre 1902 – Fondation de la « Katholisch-Theologische Fakultät »

Après de longues et âpres négociations, un catholique bavarois, Georg von Hertling, parvient à conclure un véritable concordat particulier entre le Saint-Siège et l'empire allemand de Guillaume II, la Convention diplomatique du 5 décembre 1902. Officiellement, il s'agissait de fournir au clergé catholique une formation au sein de la Kaiser-Wilhelms Universität, à égalité avec le corps pastoral protestant. Officieusement, les autorités allemandes auraient voulu germaniser ce clergé, très rétif à la domination prussienne en Alsace depuis l'annexion de 1871. Le Saint-Siège, de son côté, a obtenu les garanties déjà présentes dans les règlements des Facultés de Bonn et de Breslau (Wroclaw). Conclue sous Léon XIII, c'est à Pie X que revient la mise en œuvre de la Convention par le bref Cum venerabilis (septembre

1903), le pape reconnaît la canonicité des diplômes. La première rentrée de la Faculté a ainsi lieu en octobre 1903.

1919-1924 – Rétablissement et reconnaissance

Lors de la création en 1919 de l'université française de Strasbourg, le sort de cette faculté est incertain. Mgr Ruch souhaite rétablir le modèle français du séminaire, Rome redoute un possible foyer d'accueil pour les modernistes, une partie de l'administration républicaine veut supprimer tout particularisme alsacien. Pourtant le clergé s'est attaché à la Faculté à l'instar du chanoine sénateur Delsor et soutient le doyen bientôt député Mgr Müller. Alexandre Millerand, puis Raymond Poincaré optent pour le maintien de la Faculté d'État, influencés, notamment, par Louis Canet, premier conseiller aux affaires religieuses au Quai d'Orsay. Disciple de Mgr Duchesne, ami de Loisy et de Laberthonnière, ce catholique d'État a œuvré de concert avec Mgr Victor Martin, doyen de 1923 à 1945, pour obtenir la pleine reconnaissance de la Convention de 1902 (échange de lettres Poincaré-Ceretti de 1923) dont la traduction légale est le décret de mai 1924. La même année, des négociations parallèles aboutissent à la reconnaissance canonique des diplômes de l'Institut de droit canonique, créé par Mgr Martin en 1920. Le Séminaire international, baptisé collège universitaire des Clercs étrangers en 1922, constitue le troisième élément de l'ensemble, particulièrement soutenu par Canet qui souhaite l'intégrer à la politique de rayonnement de la France vers l'Europe orientale et le Proche-Orient ; un collège Saint-Basile a même été chargé, entre 1927 et 1939, d'accueillir des clercs de confession orthodoxe.

1939-1945 – L'épreuve du «repliement » à Clermont-Ferrand

La Faculté, comme toute l'Université de Strasbourg est évacuée et fixée à Clermont-Ferrand (Royat) dès l'automne 1939. En dépit de la pression nazie toujours plus forte sur le gouvernement de Vichy, des rafles meurtrières, « l'Université de Strasbourg en repliement à Clermont-Ferrand », selon la formule officielle, se maintient. Dans l'Alsace annexée au Reich hitlérien, en revanche, les deux Facultés de théologie ont été supprimées de la Reichsuniversität établie en 1941 par les nazis : tout comme le régime concordataire, la Convention de 1902 est rejetée dans un territoire dont le Gauleiter Wagner veut faire un exemple de l'Allemagne nazie victorieuse d'après-

guerre. La Libération permet le retour à Strasbourg et la rentrée universitaire s'ouvre en 1945 avec le Doyen Michel Andrieu.

Institut de Théologie catholique (loi du 26 janvier 1984) au sein de l'Université Marc-Bloch

À la suite de l'éclatement de l'université unique en 1970 et de la création de l'université des sciences humaines, devenue Université Marc-Bloch, la faculté a pris le statut d'institut d'université en 1984 qui lui garantit une certaine autonomie, dans le respect des dispositions de la Convention de 1902 qui lie désormais la République française et le Saint-Siège. Après une montée en puissance des religieux pendant les années 1960-1970, le public, composé autrefois pour la quasi totalité de clercs et particulièrement de séminaristes, est aujourd'hui majoritairement formé par des laïcs, hommes et femmes. Outre l'institut de pédagogie religieuse, dont la matrice remonte à 1962, et l'école théologique du soir en partenariat avec la faculté de théologie protestante, le souci de ce nouveau public a conduit à l'expérience du service de formation théologique continue (SERFOTHEC) entre 1973 et 1978, et depuis cette date à un Enseignement à distance qui s'adresse à des étudiants de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Suisse.

Faculté de Théologie catholique (article L 713-9) au sein de l'Unistra

Le projet de regroupement des trois universités strasbourgeoises, engagé avant le vote de la loi de 2007, aboutit au premier janvier 2009. La Faculté retrouve son nom, tout en gardant le même statut d'autonomie au sein d'une université nouvelle qui est bien différente, par la taille déjà, de celle de 1970.

Luc PERRIN

Organisation administrative et pédagogique de la Licence EàD

Le *Guide pédagogique* réunit les informations pratiques et réglementaires nécessaires à l'organisation de son année de formation. Il est **indispensable** de le parcourir attentivement, de noter les **dates** et les échéances, de connaître ses différentes rubriques, en particulier celle de son semestre, et de le conserver à portée de main. La **réussite** de son année en enseignement à distance dépend pour une bonne part de la manière dont elle est organisée.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les informations essentielles sur :

- les rendez-vous *in situ*, à Strasbourg, des sessions pédagogiques ou d'évaluation, du projet interdisciplinaire (cf. UE6 ou UE8 des semestres pairs)
- les démarches administratives
- les modalités d'évaluation en 2019-2020
- des astuces pour réunir ses cours sur la plateforme Moodle et constituer son « tableau de bord » conformément à son contrat pédagogique
- les cours et l'organisation par UE de chaque semestre
- les langues anciennes
- les langues vivantes
- les PIX, qui concernent les étudiants de L-S2
- les bibliothèques
- le logement à Strasbourg
- l'accès à l'ENT, qui changera de nom et deviendra l'ERNEST (environnement numérique et social de travail)
- l'accès à Moodle

Des informations complémentaires sont susceptibles d'être données au cours de l'année. Elles seront transmises par courriels, et consultables dans l'espace Moodle « Questions pratiques ».

Vous trouverez aussi dans les pages qui suivent, les coordonnées des lieux et celles des personnes qui vous accompagneront. Les équipes administrative et pédagogique sont à votre disposition pour répondre à vos demandes. Il y a, au-delà des lignes pratiques de ce *Guide pédagogique*, une vie de recherche et de réflexion, qui réunit les personnes autour d'un même projet. Cette relation et les solidarités qu'elle permet sont une clé importante pour l'épanouissement et la réussite de son parcours de formation.

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Faculté de Théologie catholique

Palais Universitaire

Service administratif

bureau 43 (rez-de-chaussée, 1^{er} couloir à droite)

9 place de l'Université – BP 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

theo-catho@unistra.fr

Responsable administrative et financière :

Mme Lydia OUAJA

lydia.ouaja@unistra.fr

Votre contact au service administratif pour la licence EàD :

Mme Sonia DRISSI

sonia.drissi@unistra.fr
03 68 85 68 24

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Vos contacts pour les questions générales, institutionnelles, techniques, personnelles et pédagogiques ne relevant pas de la scolarité :

M. Pierre KEITH (enseignant responsable du parcours EàD)

pkeith@unistra.fr
09 71 56 43 09 (domicile)

M. Sébastien MILAZZO (enseignant responsable du diplôme de la Licence)

smilazzo@unistra.fr
03 68 85 68 84 (bureau 41)

M. Philippe VALLIN (enseignant délégué aux intégrations et dispenses)

vallin@unistra.fr
03 68 85 68 27

Mme Gabriela HERTZOG (ingénieure pédagogique)

marinescu@unistra.fr
03 68 85 68 28

Pour les cours et leurs contenus, vous pouvez contacter les enseignants et les chargés de cours dont vous trouverez les coordonnées ci-après.

Les enseignants :

AHIWA Jacques <i>MCF Sciences bibliques AT et NT</i>	03 68 85 68 27 ajahiwa@unistra.fr
AOUN Marc <i>PR Droit canonique</i>	03 68 85 61 11 (MISHA) 03 68 85 68 31, aounm@unistra.fr
AULENBACHER Christine <i>MCF Théologie pratique</i>	06 10 34 50 32 ou 03 68 85 69 45 c.aulenbacher@unistra.fr
BAMBERG Anne <i>MCF Droit canonique</i>	03 68 85 68 31 bamberg@unistra.fr
BONS Eberhard <i>PR Sciences bibliques AT</i>	03 68 85 68 22 bons@unistra.fr
CAPELLE-DUMONT Philippe <i>PR Philosophie</i>	03 68 85 68 26 capelle@unistra.fr
CUTINO Michele <i>PR Histoire de l'Église ancienne</i>	03 68 85 68 85 cutino@unistra.fr
DENEKEN Michel <i>PR Théologie systématique</i>	deneken@unistra.fr
DUMAS Bertrand <i>MCF Théologie systématique</i>	03 68 85 68 26 bdumas@unistra.fr
FEIX Marc <i>MCF Théologie morale</i>	03 88 32 65 46 (privé) feix@unistra.fr
FRICKER Denis <i>PR Sciences bibliques NT</i>	03 68 85 68 27 dfricker@unistra.fr
GUIGNARD Christophe <i>MCF Littérature chrétienne ancienne</i>	03 68 85 68 85 c.guignard@unistra.fr
IRIBARREN Isabel <i>PR Histoire et Philosophie médiévale</i>	03 68 85 68 85 iribar@unistra.fr

JOUBERT Thibault <i>MCF Droit canonique</i>	03 68 85 68 31 tjoubert@unistra.fr
KEITH Pierre <i>MCF Sciences bibliques AT</i>	09 71 56 43 09 (privé) pkeith@unistra.fr
KIM Kyong Kon <i>MCF Histoire des religions</i>	03 68 85 68 26 kk.kim@unistra.fr
KY-ZERBO Alphonse <i>MCF Droit canonique</i>	03 68 85 68 31 kyzerbo@unistra.fr
LAURENT Françoise <i>MCF Sciences bibliques AT</i>	03 68 85 68 87 fr.laurent@unistra.fr
MILAZZO Sébastien <i>MCF Théologie systématique</i>	03 68 85 68 84 smilazzo@unistra.fr
MOULIN Isabelle <i>MCF Philosophie et anthropologie des religions</i>	03 68 85 68 26 imoulin@unistra.fr
PERRIN Luc <i>MCF Histoire de l'Église</i>	03 88 52 12 71 (privé) 03 68 85 68 85, lperrin@unistra.fr
SIFFER Nathalie <i>MCF Sciences bibliques NT</i>	03 88 72 68 57 (privé) 03 68 85 68 27, siffer@unistra.fr
SMYTH Matthieu <i>PR Histoire et Archéologie chrétienne</i>	03 68 85 68 84 msmyth@unistra.fr
THIEL Marie-Jo <i>PR Éthique et Théologie morale</i>	03 68 85 68 86 mthiel@unistra.fr
VALLIN Philippe <i>PR Théologie systématique</i>	03 68 85 68 27 vallin@unistra.fr
WERNERT François <i>MCF Théologie pratique</i>	03 68 85 69 45 fwernert@unistra.fr

Les chargés d'enseignement :

AKA BROU Jean-Paul

jeanpaulab2@gmail.com

BOUR Jean-François

DENKHA Ataa

a.denkha@unistra.fr

DUBOIS Franck

franck.dubois@dominicains.fr

LEGAT Lucie

06 09 74 40 02 (privé)

l.legat@unistra.fr

MILLET Fabien

06 73 34 66 43 (privé)

fabienmillet54@yahoo.fr

STEINMETZ Michel

03 88 21 24 46 (privé)

msteinmetz@unistra.fr

TCHONANG Gabriel

06 74 14 94 70 (privé)

tchonang@unistra.fr

TRAUTMANN Frédéric

03 88 00 10 92 (privé)

ATER

ftrautmann@unistra.fr

TRIGEAUD Sophie-Hélène

03 68 85 61 06

Post-doctorante projet INTER-RELIGIO

trigeaud@unistra.fr

LE SITE DE LA FACULTE



theocatho.unistra.fr

Vous y trouverez :

- des informations administratives,
- les guides et le détail des offres de formation,
- les dates des sessions pédagogiques, du projet interdisciplinaire et des contrôles des connaissances,
- un agenda des différentes activités de la composante (conférences, parutions, colloques, etc.),
- des renseignements pratiques (ou des liens) pour organiser votre cursus,
- les liens pour vous connecter à la plateforme de l'enseignement à distance via l'ENT / ERNEST (Moodle) et au site de l'Unistra,
- des liens vers les bibliothèques, etc.

LES SESSIONS PEDAGOGIQUES

Semestres L-S1, L-S2, L-S3, L-S4, L-S5 et L-S6

Session pédagogique de rentrée – 17 et 18 octobre 2019

La session pédagogique du mois d'octobre réunira les étudiants de **tous les semestres** de la Licence EàD (L-S1, L-S2, L-S3, L-S4, L-S5 et L-S6). Elle aura lieu **le jeudi 17 et le vendredi 18 octobre 2019**. Elle sera prolongée, le vendredi soir et le samedi 19 octobre, le matin, par **une initiation aux langues anciennes**.

La session réunira les étudiants par semestre, pour le permettre de rencontrer les enseignants, de prendre les informations nécessaires à la réalisation des travaux, de nouer des contacts avec les personnes engagées comme eux dans la même formation, et de suivre une initiation dans une langue ancienne le cas échéant.

La **participation à cette session** n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. Ce temps de rencontre *in situ* facilitera l'organisation de vos études et devrait vous permettre d'engager la réalisation des travaux (TM) dans les meilleures conditions. La priorité est donnée durant la session aux TM1. Dans chaque semestre, pour plusieurs cours, leur réalisation sera engagée avec l'enseignant. Des informations vous parviendront par courriel, par le biais du forum des cours concernés, quelques jours auparavant. Cette session n'est pas la « rentrée » de l'EàD. Il convient de la préparer et de donner à ce temps condensé sa pleine efficacité. Au minimum, cette préparation correspondra à la consultation de tous les cours de son propre contrat pédagogique ainsi que des travaux liés à leur validation.

Le programme et un talon de participation à la session (semestres L-S1, L-S2, L-S3, L-S4, L-S5 et L-S6) sont joints au dossier d'inscription. Les mêmes documents sont disponibles sur le site de la Faculté et dans l'espace Moodle « Questions pratiques ».

Sessions facultatives de langues anciennes
à l'attention des étudiants qui démarrent un 1^{er} niveau

Une session d'initiation aux langues anciennes est organisée dans le prolongement de la session pédagogique, le vendredi 18 octobre, de 18h15 à 19h45, et le samedi 19 octobre, de 9h à 12h. Elle est consacrée aux apprentissages initiaux dont la lecture et l'écriture, et permet de passer aisément ce premier obstacle.

LES DATES IMPORTANTES

Inscription

Par Internet :

- l'inscription peut être réalisée en ligne depuis le site de l'Université de Strasbourg (**entre le 5 juillet et le 13 septembre** – www.unistra.fr)

Par le secrétariat :

- l'inscription peut être réalisée à l'aide des formulaires 'papier', la date limite pour le retour du dossier d'inscription est le **15 octobre 2019**

Validation des acquis et demande d'intégration

Les personnes qui voudraient faire valoir une formation antérieure ou celles qui n'auraient pas les prérequis pour intégrer de droit la formation doivent remplir un dossier de validation des acquis ou d'intégration. Le calendrier et les personnes à contacter sont indiqués sur le site de la Faculté (www.theocatho.unistra.fr) sous la rubrique « rentrée ».

Demande de dispense

La date limite pour les demandes de dispense (LVE, PIX et autre) est le **31 octobre 2019**. Elles doivent être adressées à M. Vallin (vallin@unistra.fr), par courrier ou courriel, accompagnées des pièces justificatives (à l'adresse de la Faculté de Théologie catholique – 9 place de l'Université – BP 90020 – F-67084 Strasbourg cedex).

Échéances des TM

Nouveau : les dates d'échéance des TM sont déployées de manière à couvrir l'ensemble d'un semestre.

- **TM1 (cinq dates possibles) :**

- 8 novembre 2019
- 29 novembre 2019
- 6 décembre 2019
- 20 décembre 2019
- 17 janvier 2020

le 17 janvier correspond à la fin des échéances des TM1

- **TM2 (trois dates possibles) :**

- 21 février 2020
- 20 mars 2020
- 10 avril 2020

le 10 avril correspond à la fin des échéances des TM2

La présentation des semestres indique avec précision le type d'épreuve (A ou B, TM ou épreuves terminales) et les dates des TM par cours (voir plus loin dans le *Guide pédagogique*, dans les rubriques « semestre 1 ou svt »).

Si nécessaire, un délai complémentaire peut être demandé à l'enseignant correcteur. Dans ce cas, il est demandé de communiquer directement avec lui et de respecter les échéances convenues. Un enseignant peut refuser un devoir arrivé en-dehors des dates.

Important :

- Les travaux doivent impérativement être téléchargés via l'espace Moodle du cours vers le dépôt de document prévu à cet effet (cf. le lien « dépôt du travail maison »). Ce dépôt servira d'archive et d'accusé de réception.
- Sauf indication contraire, les travaux sont également à envoyer par courriel ou courrier postal, adressé à l'enseignant correcteur en respectant les consignes.
- Ces consignes, le cas échéant, sont données avec le sujet, ou figurent dans la section « validation » dans l'espace Moodle du cours. Elles peuvent également faire l'objet d'un message adressé depuis le Forum du cours.
- Une copie du travail doit être conservée par l'étudiant.

Présentation des travaux

Pour la présentation des travaux écrits (TM), les candidats sont priés de respecter rigoureusement les règles suivantes :

- utiliser des feuilles de format standard (A4)
- indiquer au début de chaque devoir :
 - l'UE et son titre
 - le titre du cours
 - le sujet choisi
 - le nom et l'adresse du candidat (pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom patronymique et en second le nom marital)
- n'imprimer qu'au recto
- paginer le document
- veiller à la qualité de la mise en page et à la lisibilité du document
- pour l'emploi du traitement de texte, les normes conseillées sont : marges 3 cm, interligne 1,5 et taille de la police 12 points
- ne pas dépasser le nombre de pages indiqué par l'enseignant
- envoyer les devoirs à la Faculté en précisant sur l'enveloppe le nom de l'enseignant correcteur (voire aussi le semestre, l'UE et le titre du cours)
- pour les Langues anciennes, noter le niveau de la langue étudiée (p. ex., grec niveau I, II ou III ; hébreu niveau I, II ou III ; latin niveau I, II ou III)

Certains enseignants proposent un fichier modèle, au format traitement de texte, disponible dans l'espace de cours, et demandent à l'étudiant de l'utiliser conformément aux indications pour la mise forme du TM.

Pour les TM et les devoirs de Langues anciennes, l'étudiant reçoit un corrigé relevant les qualités et les défauts de son travail.

Attention de bien envoyer le devoir au **correcteur**, à l'enseignant ou au chargé d'enseignement, et non à l'auteur du cours lorsque la distinction existe. L'identité de celui-ci est indiquée dans la partie ci-dessous consacrée à la structure des semestres, ainsi que dans l'espace Moodle du cours.

L'enseignant correcteur ne renvoie pas immédiatement la correction à l'étudiant. Certains enseignants préfèrent garder un ensemble de copies et comparer les résultats. D'autres, au contraire, renvoient rapidement la copie avec son corrigé. Des corrigés types peuvent être mis en ligne, selon le TM et le cours, en fonction des choix pédagogiques opérés par les enseignants.

Si avant le début de la série des TM2 ou avant la première session d'épreuves terminales, l'étudiant n'a pas reçu sa copie corrigée, il prendra contact avec l'enseignant directement pour savoir où en est son devoir et ce qu'il convient de faire.

Pour éviter tout litige concernant la perte d'un devoir, **l'étudiant conservera une copie** de celui-ci. La session d'épreuves terminales peut être l'occasion de rencontrer l'enseignant correcteur et d'échanger avec lui de vive voix sur les qualités et les défauts du devoir. Il est conseillé de s'annoncer et de fixer un rendez-vous.

Les deux sessions des épreuves terminales

Nouveauté : la session de rattrapage est supprimée et remplacée par une seconde session d'épreuves terminales, en tout point identique à la première. Les notes des TM seront donc prises en compte également dans le cadre de cette seconde session. Il est possible de choisir entre la première et la seconde session, ou entre la première ou la seconde.

La première session des épreuves terminales, dite **session E.C.I.**, aura lieu :

- du **lundi 25 mai** au **vendredi 29 mai 2020**

La seconde session des épreuves terminales, dite **session E.C.I.**, aura lieu :

- du **lundi 22 juin** au **vendredi 26 juin 2020**

Les sessions de contrôles des connaissances ont lieu à Strasbourg, au Palais Universitaire (Faculté de Théologie catholique – 9, place de l'Université – Strasbourg).

Un calendrier précis sera fourni au courant de l'année pour chacun des six semestres. L'information ci-dessus vaut pour « **convocation** » aux épreuves de type A, pour les deux sessions E.C.I.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION EN LICENCE

Inscription

Peuvent s'inscrire au premier semestre (L-S1) en vue de la Licence :

- Les étudiants de nationalité française titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme reconnu comme équivalent
- Les étudiants étrangers de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse dans les mêmes conditions que les étudiants français (le candidat doit être titulaire d'un titre donnant accès à l'enseignement supérieur ; il n'est pas soumis à la Demande d'Admission Préalable [DAP] ni au test de français)
- Les étudiants étrangers (hors Union Européenne ou Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse) dont la Demande d'Admission Préalable (DAP) a été acceptée (pour plus d'information, voir ci-dessous)

Validation des acquis

Les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire ou ayant suivi une formation théologique peuvent demander une intégration d'études en cycle de Licence. En cas d'accord, elle permet généralement de commencer les études au-delà du premier semestre. Dans ce but, ils constitueront un dossier de Validation des acquis (VAE) de préférence via les applications Parcoursup (L1) ou E-candidat (L2-L3) selon le calendrier propre à chacune ; un dossier imprimé peut encore être déposé auprès du secrétariat de la Faculté. Celui-ci se compose d'un formulaire à remplir (fourni sur demande par le secrétariat), d'une lettre explicitant le projet et détaillant les études accomplies, et d'une copie des diplômes ou relevés de notes sanctionnant ces études.

La demande sera examinée par l'équipe de Formation de Licence, qui proposera l'intégration dans l'un des semestres. Il est rappelé qu'une intégration se fera toujours au détriment des enseignements des semestres concernés, en particulier de la formation méthodologique disciplinaire des deux premiers semestres. Il est fortement recommandé de contacter au préalable le responsable pédagogique concerné.

Les étudiants, même de nationalité française, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires ou ayant suivi une autre formation doivent déposer une demande de validation des acquis. Dans ce but, un dossier à remplir et à compléter (lettre de motivation, curriculum vitae, récapitulatif des formations antérieures, copies des diplômes, relevés de notes et autres pièces justificatives) peut être retiré auprès du secrétariat de la Faculté. Il sera examiné par l'équipe de Formation de Licence. Le candidat pourra être convoqué pour un contrôle des connaissances. La décision d'admission est prise par le Doyen de la Faculté par délégation sur proposition de l'équipe de Formation.

Candidat sans baccalauréat

Les candidats à la Licence qui ne justifient ni du baccalauréat ni d'un titre reconnu équivalent peuvent :

- Préparer le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U.) organisé par l'Unistra. Il a pour objectif d'ouvrir l'accès aux études universitaires.
- Demander une intégration sur validation des acquis au titre du décret 85-906 du 23 août 1985. Peuvent entrer en ligne de compte, notamment :
 - des études authentifiées par une copie des diplômes avec relevé des notes,
 - une expérience professionnelle – au moins 3 ans avec attestation de l'employeur,
 - d'autres activités.

La procédure à suivre se passe en deux temps :

- constitution d'un dossier (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des diplômes, relevés de notes, etc.) – le formulaire est à retirer auprès du secrétariat de la Faculté
- après avis favorable de l'équipe de Formation de Licence, un contrôle supplémentaire des connaissances peut être demandé (entretien portant sur les motivations du candidat, examen écrit destiné à vérifier les capacités d'expression et de raisonnement ainsi que le niveau de connaissance générale) – s'agissant d'une procédure spéciale permettant d'entreprendre des études supérieures, le niveau requis est celui du baccalauréat

Demande d'Admission Préalable (D.A.P.) pour accès en L1

Pour les étudiants étrangers qui n'appartiennent pas à l'Espace Economique Européen, ni à la Confédération Suisse, l'accès à la 1^{ère} année est soumis à une demande d'admission préalable (D.A.P.).

Attention : La date limite de dépôt des dossiers se situe généralement au mois de janvier de l'année universitaire **qui précède l'année d'inscription** (ainsi, janvier 2020, date limite de la D.A.P. pour une inscription pour l'année 2020-2021).

Pour tout renseignement et demande de dossier, vous pouvez contacter le service de scolarité de la Faculté ou consulter les sites Internet de l'Unistra (unistra.fr, sous-rubrique : International étudiant / chercheurs étrangers) et du ministère (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24759/venir-etudier-france.html>). Le site de l'administration a une rubrique dédiée « étudiant étranger » mise à jour et très claire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2863>

Les étudiants étrangers hors Espace Economique Européen sont fortement invités à consulter le site **Campusfrance** de leur pays de résidence pour la D.A.P.

Depuis 2017, le passage par Campus France, procédure dite « CEF » ou via le SCAC des Consulats de France, n'est plus exigé pour les études A DISTANCE, si le candidat ne fait pas de demande de visa étudiant **pour L2-L3**. Il sera bon de contacter M. Keith (pkeith@unistra.fr) pour les conditions des examens à distance au préalable.

Si le/la candidat.e veut par la suite rejoindre l'Unistra comme étudiant.e sur place, là le passage par Campus France reste absolument indispensable, y compris pour L2 et L3.

DÉMARCHES PRATIQUES

Inscription administrative

Les modalités d'inscription récapitulées ci-dessous sont disponibles également sur le site de la Faculté (theocatho.unistra.fr).

En s'inscrivant pour la première fois, l'étudiant est tenu de produire dans tous les cas :

- une copie du baccalauréat de l'enseignement secondaire (ou du titre étranger admis en équivalence). Pour le baccalauréat français, si celui-ci n'est plus en votre possession, vous pouvez en demander une attestation auprès du rectorat de l'académie d'obtention.
- Une photocopie lisible de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou du titre de séjour.
- Trois photos d'identité.

Votre dossier doit être complet pour que votre inscription administrative soit effective et vous permette d'accéder à la plateforme pédagogique Moodle. Si votre dossier est incomplet, vous ne pourrez pas être inscrit ni avoir accès aux cours.

Une fois votre inscription enregistrée, la carte d'étudiant, des certificats de scolarité, une quittance des droits et votre code d'accès à l'ENT / ERNEST vous seront envoyés par courriel.

Dès lors, vous pourrez accéder à vos cours en ligne via l'ENT / ERNEST et la plateforme Moodle.

Ultérieurement, les fascicules de cours version papier (envoi optionnel), vous seront expédiés si vous en avez fait la demande. Tous les cours sont accessibles gratuitement 24h/24 et 7j/7, téléchargeables et imprimables depuis la plateforme Moodle.

En cas de désistement, aucun remboursement ne saurait être accordé par l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique que vous effectuerez à la rentrée et **dont vous conserverez un double** tiendra lieu de projet d'étude et d'inscription aux examens. Vos contrôles des connaissances dépendent de cette inscription.

L'inscription pédagogique vaut inscription aux contrôles des connaissances. Le document qui fait foi est et est uniquement
le Contrat pédagogique.

Le **contrat pédagogique** est un document très important. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à le remplir. Le contrat pédagogique définit votre projet d'étude. Des modifications et des adaptations sont possibles de préférence jusqu'au 31 octobre, voire en cours d'année. Il est toujours préférable de nous contacter à ce sujet.

Les demandes de dispense (LVE, Pix et autres), doivent être envoyées de préférence dès la rentrée et au plus tard le 31 octobre.

Semestres, cours et validations

La Licence en Théologie catholique est une formation généraliste et pluridisciplinaire. Les matières enseignées sont les sciences bibliques, l'histoire du christianisme, la théologie, la philosophie, l'éthique, la pédagogie religieuse, le droit canonique, l'histoire et la sociologie des religions. Cette palette large fait intervenir des méthodes différentes et complémentaires d'analyse et de réflexion.

La diversité des disciplines est un atout important de la formation. Elle valorise la polyvalence, l'ouverture et l'autonomie.

La Faculté de Théologie catholique prépare ses étudiants aux différents diplômes du LMD (Licence, Master, Doctorat). La pluridisciplinarité constitutive de la théologie, fait de ses enseignements des compléments riches pour de nombreux types de parcours étudiants.

Les diplômes canoniques

Depuis sa création, en 1902, la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg est autorisée à conférer les grades canoniques. En effet, puisque notre faculté est en même temps reconnue par le Saint Siège, les diplômes correspondent également aux grades canoniques, c'est-à-dire au cursus défini par l'Église catholique.

Ainsi, le Master de théologie catholique est reconnu comme Baccalauréat canonique de théologie catholique. Après le Baccalauréat canonique, une formation s'étendant sur les deux premières années de Doctorat et sanctionnée par le Diplôme Supérieur de

Théologie Catholique (DSTC), permet d'obtenir la Licence canonique de théologie catholique (*licentia docendi*).

Le doctorat de théologie catholique est également un doctorat canonique de théologie catholique si la Licence canonique a été obtenue.

ORGANISATION DES ÉTUDES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA LICENCE

Présentation générale

La Licence de Théologie catholique s'organise autour de plusieurs disciplines :

- la théologie systématique
- les sciences bibliques
- les sciences historiques
- la philosophie
- l'éthique
- le droit canonique
- la théologie pratique et la pédagogie religieuse

Le premier semestre L-S1 est un semestre introductif. Il propose une approche générale et fondamentale des études de théologie par de la méthodologie universitaire et des introductions aux principales disciplines.

Les semestres L-S2 à L-S6 ont pour but de donner une formation de base et progressive dans toutes les disciplines de la théologie.

Au cours des six semestres de la Licence, les enseignements sont répartis en sept ou huit unités d'enseignement (UE). Le profil de ces UE est variable suivant les semestres : il est détaillé infra.

Les UE 30+

L'UE 30+ est un enseignement choisi librement par l'étudiant dans l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra, y compris le cas échéant en théologie catholique.

Ces UE 30+ n'entrent pas dans le parcours obligatoire de la Licence, elles sont donc purement facultatives. Elles apparaîtront sur le descriptif du diplôme de Licence ou seront confirmées par une attestation. En faisant ce choix, on veillera à ne pas alourdir sa formation.

L'UE 30+ peut intéresser les étudiants qui souhaitent étendre leur formation en Langues anciennes. Le cas échéant, sur votre pré-inscription ou inscription, précisez la langue choisie et le niveau auquel vous accédez (l'inscription à un niveau II ou III suppose évidemment la validation du niveau immédiatement inférieur).

Le choix d'une UE 30+ est reporté obligatoirement sur le Contrat pédagogique de l'étudiant.

LES MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (MECC)

Le cadre de référence

Les « Règles générales (de l'Unistra) relatives aux modalités d'évaluation des étudiants en Licence » pour l'année 2019-2020 constituent le cadre de référence. Le régime de

l'évaluation continue intégrale (E.C.I.) s'applique avec quelques rares spécificités pour le parcours EàD. Ces « règles générales » peuvent être consultées via Moodle dans l'espace « Questions pratiques ».

Les dispositions générales de l'E.C.I.

Chaque UE comporte un minimum de trois épreuves réparties entre les différents cours et dans le temps :

- deux épreuves intermédiaires (travail à la maison [TM]) au minimum durant le semestre,
- une épreuve terminale orale ou écrite (maximum 2h) au minimum dans le cadre d'une session située après la fin du semestre.

L'épreuve terminale ne peut excéder 50 % de la note de l'UE, sauf dans l'UE des Langues anciennes où elle compte pour 75 %.

Le type et le calendrier des épreuves, leurs coefficients respectifs au sein de chaque UE et les crédits par UE sont donnés avec l'architecture des semestres publiée dans le présent *Guide pédagogique* (voir plus loin, dans les rubriques « semestre 1 ou svt »).

Chaque épreuve intermédiaire est corrigée dans un délai raisonnable, avant l'évaluation suivante, particulièrement au sein d'un même élément d'UE. Les modalités de la correction sont laissées à l'appréciation des enseignants.

Les épreuves ont un régime réglementaire différent selon qu'elles sont dites « avec convocation » [épreuve de **type A**] ou bien annoncées « sans convocation » [épreuve de **type B**].

Pour rappel, la première session E.C.I. des épreuves terminales aura lieu du **lundi 25 mai** au **vendredi 29 mai 2020**. La seconde session des épreuves terminales aura lieu du **lundi 22 juin** au **vendredi 26 juin 2020**.

**La présente publication du calendrier des épreuves vaut
« convocation » pour les épreuves de type A.**

Les étudiants prendront toutes les dispositions nécessaires pour être présents à la session des épreuves terminales, soit à la première session au mois de mai, soit à la seconde au mois de juin, soit en panachant entre les deux propositions de dates.

Régime des épreuves

Des dispositions particulières des M.E.C.C. s'appliquent au parcours EàD de Licence. La session d'épreuves terminales de chaque semestre est composée d'épreuves de type A. **C'est aussi le régime des tests de Langues anciennes.**

En cas d'absence constatée à une épreuve de type A, dite « avec convocation », à l'issue de la seconde session des épreuves terminales, l'étudiant est déclaré défaillant quels que soient les résultats obtenus par ailleurs dans l'UE.

En cas d'absence à une épreuve de type B, dite « sans convocation », p. ex. le non envoi d'un TM, c'est la note « zéro » qui est retenue et qui s'applique à cette épreuve.

Calendrier des épreuves

Le principe de l'évaluation continue intégrale suppose un étalement régulier des évaluations tout au long du semestre et de l'année.

Les TM (travail maison) proposent des sujets de genres variés. Ils sont conçus par les enseignants et joints à leurs cours sur Moodle, disponibles dans la section « validation » dans un fichier spécifique. La distinction entre TM1 et TM2 correspond à deux grandes périodes dans le semestre. Par ailleurs, le travail proposé dans le cadre d'un TM peut

correspondre à deux épreuves différentes, consécutives ou liées. Elles sont alors distinguées entre « a » et « b » et aboutissent à deux notes, une pour chaque épreuve. Les coefficients peuvent varier. L'ensemble des paramètres, ainsi que les dates d'échéance sont indiqués avec la structure des semestres (voir plus loin dans le *Guide pédagogique*, dans les rubriques « semestre 1 et svt »).

La validation des **Langues anciennes** est soumise à un dispositif spécifique détaillé dans la rubrique « Langues anciennes » (voir plus loin dans le *Guide pédagogique*, dans la rubrique « Enseignements transversaux »).

Les Langues vivantes (LVE) et les PIX ont certaines spécificités :

- pour les LVE, un dispositif particulier peut être envisagé pour les langues hors Anglais et Allemand (voir dans ce *Guide pédagogique*, la rubrique « Enseignements transversaux »),
- pour les PIX (L-S2), la formation, les modalités et la certification sont présentées sommairement dans ce *Guide pédagogique*, dans la rubrique « Enseignement transversaux » (des indications précises figurent dans l'espace Moodle correspondant).

S'il y a lieu et sur justificatifs, une demande de dispense peut être déposée.

Comme déjà indiqué, la session des épreuves terminales est proposée à deux reprises :

la première session des épreuves terminales aura lieu du

lundi 25 mai au vendredi 29 mai 2020

la seconde session des épreuves terminales aura lieu du

lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2020

La progression et la compensation

La Licence suppose la validation des six semestres qui la composent. Conformément aux « règles générales », « l'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. »

La progression par semestre est régie par les « règles générales ». Toutefois, dans le parcours EàD, l'inscription annuelle est limitée à un semestre à l'année et des dispositions particulières s'appliquent.

En cas de non-validation du semestre, la progression dans le semestre suivant est possible s'il ne reste pas plus de quatre UE à valider dans le semestre en cours. L'étudiant peut alors s'inscrire à tout ou partie des UE du semestre suivant mais il doit, dans ce cas, s'inscrire prioritairement à l'ensemble des UE non-validées du semestre en cours. Si le Contrat pédagogique en venait à excéder 30 ects, l'étudiant doit solliciter l'accord du responsable de l'EàD.

Le semestre est validé si la moyenne des notes obtenues à toutes les UE du semestre concerné est égale ou supérieure à 10/20. Il n'existe pas de note éliminatoire.

La note du semestre est calculée dès l'instant où la totalité des UE du semestre ont obtenu une note. Elle correspond à la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

La note d'une UE est calculée dès l'instant où la totalité des éléments qui la composent ont obtenu une note. Il s'agit de la moyenne des notes de chaque élément affectées de leur coefficient.

La compensation se réalise à trois niveaux :

- entre les semestres d'une même année universitaire (pour la première année entre L-S1 et L-S2, pour la 2^e année entre L-S3 et L-S4, pour la 3^e année entre L-S5 et L-S6),
- entre les UE d'un même semestre,

- entre les différents éléments de l'UE.

Les deux semestres d'une même année universitaire se compensent entre eux, conformément aux « règles générales » : « La compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. » Cette disposition s'applique dans les mêmes termes au parcours EàD.

Cas particulier : « lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation. »

Toutes les UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire et sans seuil de compensation.

À l'intérieur d'une UE, tous les éléments se compensent entre eux, sans note éliminatoire et sans seuil de compensation. L'UE est acquise définitivement, sans possibilité d'améliorer la note, à partir du moment où la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Règles de conservation des notes

Les notes obtenues à des épreuves dans des UE non acquises, y compris égales ou supérieures à 10/20, ne sont pas conservées d'une année sur l'autre.

Les notes obtenues aux épreuves de type B, généralement les TM sauf quelques exceptions, sont conservées pendant l'année tant que la seconde session des épreuves terminales n'est pas passée. Elles sont caduques en cas d'absence à la session des épreuves terminales.

CAS DES ETUDIANTS RESIDANT A L'ETRANGER, HORS UNION EUROPEENNE (ET E.E.E.) OU DANS LES DOM-TOM

Les étudiants résidant à l'étranger, hors Union européenne (et E.E.E.) ou dans les DOM-TOM, peuvent recourir, sur demande motivée, à un centre délocalisé d'examen pour se présenter aux épreuves terminales de la session E.C.I. (évaluation continue intégrale). Ils devront s'adresser aux établissements partenaires de la Faculté quand un protocole existe, et se conformeront aux indications et obligations dudit protocole. À défaut, il leur revient de trouver l'institution ou l'organisme (p. ex., les Centres d'examen français de Campus France ou des Consulats de France) qui se portera localement garant de la probité et du bon déroulement des épreuves. Un accord préalable devra alors être obtenu des responsables compétents de la Faculté, qui s'assurent de la faisabilité du projet de délocalisation, notamment au regard des contraintes liées au décalage horaire. Ne seront recevables que les demandes formulées dans un délai raisonnable, lors de l'inscription pour en permettre l'organisation.

LA PLATEFORME MOODLE



ent.unistra.fr

La plateforme collaborative Moodle est accessible à partir du menu déroulant « pédagogie » de votre ENT / ERNEST (voir la page d'accueil du site de l'Université de Strasbourg : unistra.fr).

Naviguez vers le menu « Pédagogie » et cliquez sur l'onglet « Plate-forme Moodle ».

Votre profil

Une fois sur Moodle, commencez par compléter **votre profil**, en insérant une photo récente de vous et en indiquant vos coordonnées. Le profil est accessible en haut à droite, en cliquant sur son nom. D'autres informations peuvent être partagées. Les informations du profil sont importantes, elles nous permettent de nous connaître et de nous reconnaître. Elles favoriseront les liens que nous aurons tout au long de la formation.

L'accès aux cours sur Moodle

Pour accéder à vos cours, munissez-vous de **votre Contrat pédagogique** et de **la structure des semestres**, détaillée dans les pages qui suivent. Celle-ci comprend, par semestre, les UE, le nom des enseignants, les titres des cours et les modalités d'évaluation.

Les cours mis en ligne sur la plateforme Moodle sont accessibles individuellement par le nom de l'enseignant ou par le titre du cours (préférer un élément significatif du titre au titre complet – attention aux diacritiques).

Sur la plateforme Moodle, pour réunir rapidement l'ensemble des cours d'un semestre, vous pouvez utiliser :

- soit le préfixe du semestre qui précède le titre du cours,
- soit l'espace Moodle « Questions pratiques », qui est une « gare de triage » vers tous les cours de la Licence EàD.

En procédant à l'aide du « préfixe » :

- se rendre sur Moodle, cliquer sur le cartouche « s'inscrire à un cours »,
- renseigner le préfixe et uniquement le préfixe dans la rubrique « rechercher des cours ».

Le préfixe est commun aux cours du semestre. Il est indiqué dans le *Guide pédagogique* aux pages du semestre. Il se décline de manière régulière : THCEADL-S1, THCEADL-S2... THCEADL-S6. Le respect de la syntaxe est déterminant (majuscule, sans espace, tiret). Les cours qui apparaissent sont ceux du semestre. Si vous suivez des cours sur plusieurs semestres, l'opération doit être répétée pour chaque semestre.

Les cours doivent être sélectionnés ensuite en fonction de votre **Contrat pédagogique** :

- **inscrivez-vous rapidement à l'ensemble de vos cours,**
- **prenez connaissance des contenus et conditions de validation,**

- **établissez votre programme annuel de travail.**

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans cette démarche. N'hésitez pas à nous contacter.

En procédant à l'aide de l'espace Moodle « Questions pratiques » :

- se rendre sur Moodle, cliquer sur le cartouche « s'inscrire à un cours »,
- renseigner dans la rubrique « rechercher des cours » le nom de l'espace : Questions pratiques.

Vous retrouverez dans l'espace « Questions pratiques » la structure des semestres avec des liens pour chaque cours. Cet espace est aussi conçu comme une **agora** avec des indications pratiques, des outils enrichis par les étudiants et les enseignants, un forum et encore d'autres fonctionnalités. **Les informations générales transitent par cet espace.**

Pour les cours, la validation des UE et des semestres, votre document de référence est le **Contrat pédagogique**, complété de la structure des semestres et des UE détaillées ci-après.

Le **Contrat pédagogique** indique les cours auxquels vous êtes inscrit et les UE que vous projetez de valider. La structure des semestres vous informe sur le type de validation par cours, les coefficients des épreuves (pour l'E.C.I.) et l'identité de l'enseignant et du correcteur le cas échéant.

L'ENT / ERNEST – première connexion

Si vous vous connectez pour la première fois à l'ENT, votre compte doit être activé :

- cliquer sur « ENT » (page d'accueil, bandeau supérieur, à côté de « Messagerie »)

- cliquer sur la commande « activation » (en haut à droite, une nouvelle fenêtre s'ouvre)
- dans la rubrique : Vous êtes étudiant(e), cliquer sur « activez votre compte » et suivre les indications

Lorsque la saisie est validée, votre compte est activé. Vous pouvez vous connecter à l'ENT avec votre identifiant et votre mot de passe. Utilisez l'onglet « Connexion » (en haut à droite).

Une fenêtre d'authentification s'ouvre. Vos identifiant et mot de passe restent les mêmes d'une année sur l'autre.

L-S1 – 1^{er} SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S1**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

6 ECTS (coef. 2)

- **Théologie de l'acte de foi et TD de théologie fondamentale : *cours et TD***

Cours de M. Knaebel et TD de M. Deneken / chargé de cours : M. Bour

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 8 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 21 février 2020

- **Introduction à l'étude de la théologie**

Cours de M. Deneken / chargé de cours : M. Bour

Oral terminal (A / coef. 0.4)

UE 2 Sciences bibliques

3 ECTS (coef. 1)

- **Introduction à la Bible : Ancien Testament**

Cours de M. Keith / enseignante : Mme Laurent

TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 29 novembre 2019

- **Introduction à la Bible : Nouveau Testament**

Cours de M. Fricker / enseignante : Mme Laurent

TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 20 mars 2020

- **Introduction à l'histoire d'Israël**

Cours de Mme Laurent
Ecrit terminal (A / coef. 0.3)

UE 3 Histoire de l'Église et histoire des religions
--

3 ECTS (coef. 1)

- **Introduction à l'histoire des religions**

Cours de MM. Boespflug et Kim / enseignant : M. Kim
TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 17 janvier 2020

- **Histoire du Christianisme antique : 1^{er} – 3^e s.**

Cours de M. Cutino
TM2 (B / coef. 0.2) : échéance le 10 avril 2020
Oral terminal (A / coef. 0.4)

UE 4 Philosophie et éthique

9 ECTS (coef. 3)

- **Ethique et Christianisme**

Cours de M. Feix / chargé de cours : M. Trautmann
TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 décembre 2019

- **Introduction à la philosophie : TD**

Cours de M. Courtel / chargé de cours : M. Millet
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 mars 2020

- **Histoire de la philosophie antique**

Cours de Mme Vinel / enseignante : Mme Moulin
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Méthodologie EàD

3 ECTS (coef. 1)

- **Méthodologie spécifique de l'EàD**

Cours de M. Keith et de M. Trautmann
TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 8 novembre 2019
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 10 avril 2020
Entretien terminal (A / coef. 0.3)

UE 6 Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) et maîtrise de l'Environnement Numérique et Social de Travail (ENT / ERNEST)	3 ECTS (coef. 1)
--	-------------------------

- **Méthodologie générale en théologie : TD**

Cours de M. Trautmann

TM1a (B / coef.0.3) : échéance le 6 décembre 2019

TM1b (B / coef.0.3) : échéance le 6 décembre 2019

Oral terminal (A / coef. 0.4)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1a (B / coef. 0.2) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

TM1b (B / coef. 0.3) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

<p>Pour votre information, consultez régulièrement et utilisez votre messagerie Unistra.</p>

L-S2 – 2^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S2**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

formation > type de diplômes > licence > théologie catholique > enseignement à distance

UE 1 Théologie	6 ECTS (coef. 2)
-----------------------	-------------------------

- **Initiation à St Thomas d'Aquin**

Cours de M. Milazzo

TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 20 décembre 2019

- **Christologie fondamentale : *Jésus de Nazareth***

Cours de M. Wagner / chargé de cours : M. Dubois

TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 20 mars 2020

- **Le Dieu des chrétiens**

Cours de M. Vallin

Ecrit terminal (A / coef. 0.25)

- **Les sacrements de l'initiation : *baptême et confirmation***

Cours de M. Wagner et compléments de M. Steinmetz / chargé de cours : M. Steinmetz

Ecrit terminal (A / coef. 0.25)

UE2 Sciences bibliques	3 ECTS (coef. 1)
-------------------------------	-------------------------

- **TD d'Ancien Testament**

Cours de M. Keith

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 29 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 21 février 2020

- **Introduction aux lettres et à la théologie pauliniennes**

Cours de Mme Siffer

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise	3 ECTS (coef. 1)
----------------------------------	-------------------------

- **Histoire du Christianisme antique : 4^e – 7^e s.**

Cours de M. Cutino

TM1a (B / coef. 0.2) : échéance le 17 janvier 2020

TM1b (B / coef. 0.3) : échéance le 17 janvier 2020

Ecrit terminal (A / coef. 0.5)

UE 4 Philosophie et patristique	6 ECTS (coef. 2)
--	-------------------------

- **Philosophie patristique**

Cours de Mme Moulin

TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 20 décembre 2019

- **Philosophie générale : *la liberté***

Cours de M. Courtel / chargé de cours : M. Millet

TM2 (B / coef. 0.2) : échéance le 10 avril 2020

Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Langues anciennes ou méthodologie EàD	3 ECTS (coef. 1)
---	-------------------------

L'étudiant opte pour le cours de méthodologie EàD s'il est primo-entrant

Option 1, pour l'étudiant primo-entrant : **Méthodologie spécifique de l'EàD**

Cours de M. Keith et de M. Trautmann

TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 8 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 10 avril 2020

Entretien terminal (A / coef. 0.3)

- Option 2, pour l'étudiant qui n'est pas primo-entrant : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*

TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Théologie pratique	3 ECTS (coef. 1)
--------------------------------	-------------------------

- **Introduction à la théologie pratique**

Cours de Mme Aulenbacher

TM2a (B / coef. 0.2) : échéance le 10 avril 2020

TM2b (B / coef. 0.3) : échéance le 10 avril 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1a (B / coef. 0.2) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

TM1b (B / coef. 0.3) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 8 Art et monde contemporain	3 ECTS (coef. 1)
---------------------------------------	-------------------------

L'étudiant choisit trois options sur quatre pour valider cette UE

- Option 1 : **TD d'architecture chrétienne**

Cours de M. Smyth

TM1 (B / coef. 0.333) : échéance le 6 décembre 2019

- Option 2 : **Iconographie chrétienne**
Cours de M. Smyth
Oral terminal (A / coef. 0.333)
- Option 3 : **Projet interdisciplinaire**
TM2 (B / coef. 0.333) : cf. paragraphe spécifique infra (la validation du projet interdisciplinaire, en enseignement à distance, se décline selon trois épreuves : la présence lors des journées interdisciplinaire [1/5 de la note], la rédaction d'une note de synthèse [2/5 de la note] et un travail collaboratif réalisé à plusieurs dans le prolongement des journées [2/5 de la note])
- Option 4 : **PIX : compétences numériques**
TM2 (B / coef. 0.333) : cf. paragraphe spécifique infra

UE 30+

Choix libre (facultatif)

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

L-S3 – 3^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S3**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

formation > type de diplômes > licence > théologie catholique > enseignement à distance

UE 1 Théologie

3 ECTS (coef. 1)

- **Christologie dogmatique**

Cours de M. Knaebel et compléments de M. Milazzo / chargé de cours :
M. Aka Brou

TM2a (B / coef. 0.2) : échéance le 10 avril 2020

TM2b (B / coef. 0.3) : échéance le 10 avril 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 2 Sciences bibliques

6 ECTS (coef. 2)

- **Le Pentateuque : *présentation générale et étude de textes : cours et TD***

Cours de M. Keith

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 29 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 mars 2020

- **Les évangiles synoptiques**

Cours de M. Fricker

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise et histoire de l'exégèse**6 ECTS (coef. 2)**

- **La Bible et les Pères : *Histoire de l'exégèse patristique***
Cours de Mme Vinel / enseignant : M. Guignard
TM2a (B / coef. 0.1) : échéance le 21 février 2020
TM2b (B / coef. 0.4) : échéance le 21 février 2020
- **Histoire de l'Eglise au Haut Moyen Age : 7^e – 11^e s.**
Cours de M. Aoun
Ecrit terminal (A / coef. 0.5)

UE 4 Philosophie et éthique**6 ECTS (coef. 2)**

- **La conscience morale**
Cours de Mme Thiel
TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 décembre 2019
- **Histoire de la philosophie moderne et contemporaine**
Cours de M. Capelle-Dumont / enseignante : Mme Moulin
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 mars 2020
- **Anthropologie philosophique**
Cours de M. Courtel / enseignante : Mme Moulin
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Langues anciennes ou méthodologie EàD**3 ECTS (coef. 1)**

L'étudiant opte pour le cours de méthodologie EàD s'il est primo-entrant

- Option 1, pour l'étudiant primo-entrant : **Méthodologie spécifique de l'EàD**
Cours de M. Keith et de M. Trautmann
TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 8 novembre 2019
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 10 avril 2020
Entretien terminal (A / coef. 0.3)
- Option 2, pour l'étudiant qui n'est pas primo-entrant : **Langues anciennes**
Première langue ancienne : *grec*
TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Droit canonique	3 ECTS (coef. 1)
-----------------------------	-------------------------

- **Introduction au droit canonique**

Cours de Mme Bamberg
Oral terminal (A / coef. 0.5)

- **TD de droit canonique**

Cours de Mme Bamberg
TM2a (B / coef. 0.25) : échéance le 20 mars 2020
TM2b (B / coef. 0.25) : échéance le 20 mars 2020

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand	Anglais	Autre langue
TM1a (B / coef. 0.2) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020		
TM1b (B / coef. 0.3) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020		
Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie		

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

**Pour votre information, consultez régulièrement et
 utilisez votre messagerie Unistra.**

L-S4 – 4^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S4**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

formation > type de diplômes > licence > théologie catholique > enseignement à distance

UE 1 Théologie

6 ECTS (coef. 2)

- **TD de théologie systématique**

Cours de M. Tchonang

TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 décembre 2019

- **Sotériologie**

Cours de M. Vallin

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 mars 2020

- **Théologie trinitaire**

Cours de M. Knaebel et compléments de M. Milazzo / enseignant : M. Milazzo

Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 2 Sciences bibliques

6 ECTS (coef. 2)

- **TD de Nouveau Testament : études de textes des évangiles synoptiques**

Cours de M. Fricker / enseignant : M. Ahiwa

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 8 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 21 février 2020

- **Prophétisme et livres prophétiques dans la Bible**

Cours de M. Keith

Ecrit terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise	3 ECTS (coef. 1)
----------------------------------	-------------------------

- **Histoire de l'Eglise médiévale en Occident : 11^e – 15^e s. : cours et TD**

Cours de Mme Iribarren

TM1a (B / coef. 0.2) : échéance le 6 décembre 2019

TM1b (B / coef. 0.3) : échéance le 6 décembre 2019

- **Histoire de l'Eglise : premier 19^e s.**

Cours de M. Perrin

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 4 Ethique	3 ECTS (coef. 1)
---------------------	-------------------------

- **L'agir humain**

Cours de Mme Thiel

TM2a (B / coef. 0.5) : échéance le 10 avril 2020

TM2b (A / coef. 0.5) : échéance le 10 avril 2020

UE 5 Langues anciennes ou méthodologie EàD	3 ECTS (coef. 1)
---	-------------------------

L'étudiant opte pour le cours de méthodologie EàD s'il est primo-entrant

- Option 1, pour l'étudiant primo-entrant : **Méthodologie spécifique de l'EàD**

Cours de M. Keith et de M. Trautmann

TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 8 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 10 avril 2020

Entretien terminal (A / coef. 0.3)

- Option 2, pour l'étudiant qui n'est pas primo-entrant : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*

TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Théologie pratique et liturgie	3 ECTS (coef. 1)
--	-------------------------

- **Initiation chrétienne : *le langage catéchétique et la pastorale***

Cours de M. Wernert

TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 29 novembre 2019

- **Introduction à l'histoire de la liturgie : *cours et TD***

Cours de M. Smyth

TM2 (B / 0.2) : échéance le 10 avril 2020

Oral terminal (A / coef. 0.3)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1a (B / coef. 0.2) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

TM1b (B / coef. 0.3) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 8 Religion et monde contemporain	3 ECTS (coef. 1)
--	-------------------------

L'étudiant choisit une option sur deux pour valider cette UE

- **Option 1 : Introduction à la sociologie des religions**

Cours de Mme Jouanneau / chargée de cours : Mme Trigeaud

Ecrit terminal (A / coef. 1)

- **Option 2 : Projet interdisciplinaire**

TM2 (A / coef. 1) : cf. paragraphe spécifique infra (la validation du projet interdisciplinaire, en enseignement à distance, se décline selon trois épreuves : la présence lors des journées interdisciplinaire [1/5 de la note], la rédaction d'une note de synthèse [2/5 de la note] et un travail collaboratif réalisé à plusieurs dans le prolongement des journées [2/5 de la note])

UE 30+

Choix libre (facultatif)

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

L-S5 – 5^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S5**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

6 ECTS (coef. 2)

- **Les sacrements : *perspective générale***

Cours de M. Knaebel / enseignant : M. Milazzo
TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 décembre 2019

- **L'eucharistie**

Cours de M. Knaebel / enseignant : M. Milazzo
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 20 mars 2020

- **Pneumatologie et doctrine de la grâce**

Cours de M. Vallin
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 2 Sciences bibliques

3 ECTS (coef. 1)

- **Introduction aux Psaumes**

Cours de M. Bons
TM2a (B / coef. 0.2) : échéance le 21 février 2020
TM2b (B / coef. 0.3) : échéance le 21 février 2020

- **Exégèse d'un corpus du NT : *l'évangile de Luc et les Actes des apôtres***

Cours de Mme Siffer
Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise	3 ECTS (coef. 1)
----------------------------------	-------------------------

- **Histoire de l'Eglise moderne : cours et TD**

Cours de M. Perrin

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 29 novembre 2019

TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 10 avril 2020

- **Les origines de la liturgie chrétienne**

Cours de M. Smyth

Oral terminal (A / coef. 0.4)

UE 4 Philosophie et recherche	6 ECTS (coef. 2)
--------------------------------------	-------------------------

- **Initiation à la recherche (TD)**

Cours de M. Capelle-Dumont / chargé de cours : M. Millet

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 6 décembre 2019

- **Métaphysique et herméneutique : introduction à la philosophie herméneutique**

Cours de M. Capelle-Dumont

TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 10 avril 2020

- **Histoire de la philosophie médiévale**

Cours de Mme Iribarren

Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Langues anciennes	3 ECTS (coef. 1)
-------------------------------	-------------------------

- Option 1, pour l'étudiant intégré qui n'a pas validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*

TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

- Option 2, pour l'étudiant qui a validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Deuxième langue ancienne : *hébreu* ou *latin*

TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Ethique et théologie spirituelle	6 ECTS (coef. 2)
--	-------------------------

- **Théologie spirituelle**

Cours de M. Wernert

TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 17 janvier 2020

- **Théologie du mariage**

Cours de M. Dumas

TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 20 mars 2020

- **Eléments d'éthique sociale et familiale**

Cours de M. Feix

Ecrit terminal (coef. 0.5)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1a (B / coef. 0.2) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

TM1b (B / coef. 0.3) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

<p>Pour votre information, consultez régulièrement et utilisez votre messagerie Unistra.</p>

L-S6 – 6^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S6**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

formation > type de diplômes > licence > théologie catholique > enseignement à distance

UE 1 Théologie

3 ECTS (coef. 1)

- **L'Eglise des chrétiens**

Cours de M. Deneken / chargé de cours : M. Tchonang

TM2a (B / coef. 0.2) : échéance le 21 février 2020

TM2b (B / coef. 0.3) : échéance le 21 février 2020

- **L'eschatologie**

Cours de M. Vallin

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 2 Sciences bibliques

3 ECTS (coef. 1)

- **Exégèse d'un livre sapientiel**

Cours de M. Bons

TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 17 janvier 2020

- **Etude d'un livre du NT : l'évangile de Jean**

Cours de Mme Morgen / chargé de cours : M. Ahiwa

TM2 (B / coef. 0.2) : échéance le 10 avril 2020

Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 3 Histoire de l'Eglise et histoire des religions	6 ECTS (coef. 2)
--	-------------------------

- **Histoire des religions**

Cours de M. Boespflug / enseignant : M. Kim
TM1 (B / coef. 0.4) : échéance le 20 décembre 2019

- **Histoire de l'Eglise de 1870 à nos jours**

Cours de M. Perrin
TM2 (B / coef. 0.2) : échéance le 10 avril 2020
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 4 Théologie pratique, éthique et philosophie	6 ECTS (coef. 2)
--	-------------------------

- **Philosophie de la nature**

Cours de M. Capelle-Dumont
TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 29 novembre 2019

- **TD d'éthique**

Cours de M. Feix / chargé de cours : M. Trautmann
TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 20 mars 2020

- **Communication : *analyse des langages religieux***

Cours de M. Wernert
Oral terminal (A / coef. 0.2)

- **Théologie pratique et spiritualités**

Cours de Mme Herrmann et de M. Gambarelli / enseignante : Mme Aulenbacher
Ecrit terminal (A / coef. 0.3)

UE 5 Langues anciennes	3 ECTS (coef. 1)
-------------------------------	-------------------------

- Option 1, pour l'étudiant intégré qui n'a pas validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*
TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

- Option 2, pour l'étudiant qui a validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Deuxième langue ancienne : *hébreu* ou *latin*

TM1, 2, 3 et 4 (A / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Droit et monde contemporain	3 ECTS (coef. 1)
---	-------------------------

L'étudiant choisit deux options sur trois pour valider cette UE

- Option 1 : **Droit canonique : *les sacrements de l'initiation***

Cours de M. Joubert / chargé de cours : Mme Denkha

TM1a (B / coef. 0.2) : échéance le 6 décembre 2019

TM1b (B / coef. 0.3) : échéance le 6 décembre 2019

- Option 2 : **Droit canonique : *le droit matrimonial***

Cours de M. Ky-Zerbo

Oral terminal (A / coef. 0.5)

- Option 3 : **Projet interdisciplinaire**

TM2 (B / coef. 0.5) : cf. paragraphe spécifique infra (la validation du projet interdisciplinaire, en enseignement à distance, se décline selon trois épreuves : la présence lors des journées interdisciplinaire [1/5 de la note], la rédaction d'une note de synthèse [2/5 de la note] et un travail collaboratif réalisé à plusieurs dans le prolongement des journées [2/5 de la note])

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1a (B / coef. 0.2) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

TM1b (B / coef. 0.3) dans la langue choisie : échéance le 17 janvier 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 8 Projet personnel ou professionnel

3 ECTS (coef. 1)

- **Stage IPR**

Suivi des stages : Mme Aulenbacher ou M. Wernert

TM2a (B / coef. 0.2) : échéance le 20 mars 2020

TM2b (B / coef. 0.3) : échéance le 20 mars 2020

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 30+

Choix libre (facultatif)

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

CONSEILS PÉDAGOGIQUES

Les études suivies étant de niveau universitaire, il revient à chacun de gérer et d'organiser son temps de travail. Quelques conseils ne s'avèrent toutefois pas inutiles. Par ailleurs, un cours de méthodologie spécifique de l'EàD est disponible via Moodle.

Comment travailler à partir des fascicules ou des cours en ligne ?

Après avoir repéré les modalités de validation, il importe de bien comprendre les développements exposés dans le cours et de saisir les enjeux des différents aspects abordés. Une première lecture continue (à renouveler autant de fois que nécessaire) permettra non seulement d'appréhender l'articulation et la progression d'ensemble, mais également d'évaluer ce qui sera acquis rapidement et ce qui prendra plus de temps.

Pour la plupart des cours magistraux, on pourra ensuite travailler étape par étape, en se constituant, p. ex., des résumés de chapitres dans lesquels seront intégrés, le cas échéant, des lectures complémentaires. En effet, les cours devront souvent être enrichis par la lecture de compléments bibliographiques : les examens oraux ou écrits de fin d'année ne sauraient consister simplement dans la reproduction d'un contenu. Si le cours est évalué par un TM ou un TD, on se reportera scrupuleusement aux directives communiquées par l'enseignant.

De façon générale, les étudiants s'emploieront toujours à suivre les recommandations et les conseils pédagogiques donnés par les enseignants. De même, ils liront soigneusement les compléments déposés sur Moodle. Par ailleurs, les espaces de cours sur Moodle étant susceptibles d'évoluer et de s'étoffer au fil de l'année, il convient de **s'y rendre régulièrement** afin d'y repérer les éléments nouveaux (ajout de fichier, ouverture de forum, etc.).

Usage des bibliographies

Les cours ou TD comprennent généralement une bibliographie plus ou moins développée. Chaque étudiant est donc invité à parfaire son étude à l'aide de lectures complémentaires. Au niveau des deux premiers semestres, il importe surtout d'acquérir les connaissances de base à partir des cours eux-mêmes. On commencera néanmoins à se tourner vers les lectures indiquées dans la bibliographie, sans se laisser attarder par un perfectionnisme exagéré. Aux semestres L-S3 à L-S6, les étudiants sont mieux éclairés sur leur rythme de travail et les exigences de la formation : l'approche critique du travail universitaire rend alors plus nécessaire un usage méthodique de la bibliographie.

En général, il ne s'agit pas de prétendre à l'exhaustivité ni de consulter l'ensemble de la bibliographie indiquée, mais d'opérer un choix parmi les différents éléments bibliographiques proposés afin de traiter au mieux la partie de cours concernée.

Là aussi, chacun veillera à suivre méticuleusement les indications données par l'enseignant.

Un livret de « lectures conseillées », disponible dès le début de l'été, rassemble une sélection bibliographique par cours et par semestre. Le livret est disponible dans l'espace Moodle « Questions pratiques ».

Equilibre des efforts et respect des échéances

Le Contrat pédagogique comportera le plus souvent les matières d'un semestre : on aura soin de faire avancer le travail dans toutes ces matières et de ne pas se laisser capter par l'intérêt ou la difficulté d'un seul enseignement.

De même, il faut absolument éviter de consacrer la totalité de ses efforts aux devoirs à rendre en cours d'année (TM, TD, tests de langues anciennes...) en négligeant les

cours dont l'épreuve terminale consiste en un oral ou un écrit. Après la remise des derniers devoirs, le délai est bien trop serré pour réussir à travailler comme il se doit l'ensemble des cours qui seraient restés en attente.

Quant aux échéances, il est important de respecter la date de remise des travaux à rendre, ainsi que des autres exercices échelonnés dans l'année (langues anciennes).

Questions individuelles

Les étudiants sont priés de faire parvenir leurs questions par courriel à M. Keith (pkeith@unistra.fr), en précisant leur numéro de téléphone. Toutefois, avant de solliciter le responsable pédagogique de l'EàD, il importe de bien relire le présent guide et les différents documents envoyés pour voir s'ils ne contiennent pas la réponse aux questions restées en suspens.

Si la question se rapporte à un cours précis, il convient de s'adresser à l'enseignant concerné. Dans ce cas également, il faut veiller à respecter certains principes de convenance et à s'assurer que le renseignement voulu ne figure pas dans le cours lui-même ou sur Moodle. Si des questions devaient subsister, on s'adressera à l'enseignant de préférence par courriel.

Attention, plagiat !

Le plagiat semble s'insinuer partout, l'accusation de plagiat a pesé, ces dernières années, sur des personnalités du monde politique, scientifique, etc. Les enseignants-chercheurs eux aussi sont mobilisés par la question.

Il n'est pourtant pas toujours facile de cerner la frontière entre ce qui est plagiat effectif et ce qui est peut-être omission, erreur de rédaction... Les remarques qui suivent, visent simplement à rendre attentifs les étudiants au risque de plagiat.

Il peut y avoir, dans tel ou tel travail rendu, un plagiat avéré, volontaire : sur un ou plusieurs paragraphes, « emprunt » à un ouvrage ou un article..., avec le risque assumé : l'enseignant ne s'en apercevra peut-être pas ! Celui-ci ne peut effectivement pas passer son temps à soupçonner le plagiat, voire à le prouver en trouvant la source de l'emprunt. Sur ce plan, il y a rupture de confiance entre l'étudiant et l'enseignant, et c'est dommageable. Mais si le plagiat est découvert, il y a sanction – alors, autant que l'étudiant(e) s'interroge sur les raisons de son geste : peur de ne pas savoir faire soi-même, paresse intellectuelle, souci de finir à temps un travail... cela suffit-il à justifier le plagiat ?

Dans les cas de « plagiat » involontaire, par maladresse rédactionnelle, il suffit, surtout à ce stade d'exercices de licence, de quelques mesures de prudence – c'est élémentaire, mais il n'est pas inutile de les rappeler. Il n'est demandé à personne d'« inventer » ou de « réinventer » toute la théologie ou l'exégèse et les cours vous donnent des références bibliographiques en vous invitant à les utiliser : à quelles conditions dans les travaux écrits ?

- utilisation de guillemets lorsque vous citez une expression ou quelques phrases d'un des auteurs consultés (même s'il s'agit d'un article de Dictionnaire – en général, il est signé !), avec, en note ou entre parenthèses, la référence exacte : auteur, titre, date, lieu d'édition, page.
- si tel ou tel argument d'un devoir est nourri de la lecture d'un chapitre d'ouvrage, d'un article, que vous ne pouvez pas (et ne devez pas, car un travail écrit n'est pas un collage d'emprunts à divers auteurs) citer, la précaution nécessaire, et honnête, consiste à annoncer que vous vous référez à la pensée de X ou Y. Il suffit par exemple de commencer une phrase ou un paragraphe : « Comme le suggère X dans un chapitre sur... », puis de reformuler (c'est-à-dire sans emprunt direct – sinon avec guillemets) le contenu des pages qui ont stimulé votre réflexion – et bien sûr, en note, la référence exacte, comme dans le cas précédent de citation directe.

Il ne s'agit pas de détails, et autant prendre conscience de ces questions dès le début de vos études en théologie. C'est d'abord une question d'honnêteté intellectuelle – le plagiat, c'est du vol ! –, de confiance entre enseignant et étudiant – pas de formation sans cela – ; question, enfin, d'estime de soi – plagier, c'est refuser de penser par soi-même – dommage, non ?

Enseignements transversaux

PROJET INTERDISCIPLINAIRE

SEMESTRES L-S2, L-S4 ET L-S6

Bâtir l'Europe ensemble

7-9 janvier 2020



L'Église catholique s'est impliquée dans la construction européenne dès son origine. À l'occasion du 50^e anniversaire de la Mission permanente du Saint-Siège au Conseil de l'Europe à Strasbourg, des journées interdisciplinaires veulent explorer certains aspects de l'engagement des chrétiens dans la conscience collective qui rassemble les peuples et les États du continent. La géographie, la politique ou l'économie ne forment pas à elles seules une histoire commune. Les convictions et les croyances y contribuent pour leur part.

Avec notamment la participation de Mgr Paul Gallagher (secrétaire pour les relations avec les États de la secrétairerie d'État), Bruno-Marie Duffé (secrétaire du dicastère pour le Service du développement humain intégral), Fabio Baggio (sous-secrétaire de la section pour les Migrants et les Réfugiés du dicastère pour le Service du développement humain intégral), Bernard Ardura (président du comité pontifical des Sciences historiques), Christian Krieger (président de la Conférence des Églises européennes), Sjur Bergan (chef du service de l'éducation au Conseil de l'Europe), Laurence Lwoff (secrétaire du Comité de Bioéthique, Conseil de l'Europe), et les enseignants-chercheurs de la faculté de théologie catholique.

Programme complet : www.theocatho.unistra.fr

Si l'étudiant choisit de participer à ce cours, **l'inscription** à celui-ci doit être renseignée sur le Contrat pédagogique conformément aux dispositions de l'UE 6 de son semestre (choix entre plusieurs options). **L'évaluation** se fera sur la base d'un dossier d'étude concernant une problématique précise sur le sujet. **La présence** à Strasbourg lors des journées est obligatoire. Un espace Moodle spécifique sera ouvert.

LES LANGUES ANCIENNES (UE 5)

Les intervenants

Grec		Hébreu		Latin	
Niveau	Enseignant	Niveau	Enseignant	Niveau	Enseignant
I	J. Ahiwa	I	P. Keith	I	L. Legat
II	N. Siffer	II	F. Laurent	II	L. Legat
III	J. Ahiwa	III	F. Laurent	III	L. Legat

L'organisation des Langues anciennes en Licence EàD

La Licence comporte au moins deux des trois langues anciennes dont la maîtrise s'avère la plus précieuse en théologie catholique : hébreu, grec et latin. Donnant la priorité à l'apprentissage du grec, l'enseignement des langues anciennes est organisé de la manière suivante :

- L-S1 : pas d'enseignement de langues anciennes
- L-S2 : grec niveau I
- L-S3 : grec niveau II
- L-S4 : grec niveau III
- L-S5 : 2^e langue niveau I
- L-S6 : 2^e langue niveau II *ou* 3^e langue niveau I

Les étudiants bénéficiant d'une intégration d'étude rejoindront le niveau de langue ancienne qui correspond à leur formation antérieure. Le cas échéant, ils pourront

commencer une nouvelle langue quel que soit leur semestre d'intégration. Des cours de niveau III sont prévus en hébreu et en latin à destination des étudiants intégrés.

Dans le cadre de l'E.C.I., chaque niveau de langues anciennes est sanctionné par des TM durant le semestre (quatre tests écrits dont la moyenne représente 25% de la note finale) et une épreuve terminale orale en fin de semestre (75% de la note). Ces TM (tests) ainsi que l'épreuve terminale sont des épreuves de type A : la non restitution des TM dans les délais prévus entraîne par conséquent une défaillance pour l'UE.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les langues anciennes, s'adresser à M. Guignard (c.guignard@unistra.fr).

Les ouvrages de Langues Anciennes

Les manuels et les outils de travail nécessaires à l'apprentissage des langues anciennes sont disponibles dans les librairies spécialisées ou sur les principaux sites de vente de livres par correspondance.

Les ouvrages indispensables sont :

- pour le grec :
 - OCHSENMEIER E., *Cours de grec du Nouveau Testament*, Excelsis, 2007 (2^e éd. avec corrigé des exercices)
 - NESTLE–ALAND (éds), *Novum Testamentum Graece*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft (27^e ou 28^e édition) – **il est indispensable de travailler avec l'édition du texte grec**
- pour l'hébreu :
 - LAMBDIN T.O., *Introduction à l'hébreu biblique*, Lyon, Profac, 2008 (traduction française F. Lestang)
 - Lambdin T.O., *Introduction à l'hébreu biblique : corrigé des exercices*, Lyon, Profac, 2011 (traduction française F. Lestang)
- pour le latin :

- DELEANI S., *Initiation à la langue latine et à son système*, Paris, A. Colin, 2015 (4^e édition)
- MORISSET R., GASON J., THOMAS A. et BAUDIFFIER E., *Précis de grammaire des lettres latines*, Paris, Magnard

Pour faciliter cet apprentissage, les ouvrages conseillés sont :

- pour le grec :
 - INGELAERE J.C., MARAVAL P. et PRIGENT P., *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Villiers-Le-Bel, Alliance biblique universelle
- pour l'hébreu :
 - *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft
 - MARCHAND-ENNERY, *Dictionnaire de la Bible hébraïque*, Paris, Colbo
- pour le latin :
 - GAFFIOT F., FLOBERT P., *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette (NB : l'édition de 1934, librement consultable sur <http://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php>, peut suffire pour un usage courant)
 - BLAISE A., CHIRAT H., *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brepols, 1993
 - Le Gaffiot et le Blaise, ainsi que d'autres dictionnaires, sont interrogeables dans la *Database of Latin Dictionaries* (Brepolis.net), accessible à tout étudiant strasbourgeois *via* le catalogue des bibliothèques de notre université (<https://bu.unistra.fr/do#0>, onglet « Bases en ligne »)

LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES (UE 7)

La formation aux langues vivantes étrangères (LVE) est effective dès le premier semestre et pour tous les semestres de la Licence. Elle correspond à l'UE 7 et est créditée régulièrement de 3 ects (soit 10% des 180 ects de la Licence). La formation n'a

pas pour but d'initier à la pratique d'une nouvelle langue, mais elle vise l'entretien et l'approfondissement de compétences déjà acquises. Une exception à ce principe est possible.

Au premier semestre de la Licence (L-S1) ou au premier semestre de sa formation (pour les étudiants intégrés), l'étudiant est invité à évaluer son niveau par un test de positionnement dans la LVE choisie.

Un parcours à la carte

L'étudiant est autonome dans la gestion de son apprentissage et libre du choix de la langue à condition que celle-ci soit différente de sa langue d'origine. La Faculté de Théologie catholique met à la disposition de ses étudiants une formation et un cadre pédagogique pour l'allemand et pour l'anglais, en lien avec les besoins de sa spécialité. Les parcours en allemand et en anglais proposés par notre Faculté ne sont pas une initiation, mais un accompagnement destiné à entretenir et à enrichir une compétence qu'on possède déjà. L'enseignant référent pour l'allemand est M. Bons. L'enseignant référent pour l'anglais est M. Perrin.

Si l'étudiant opte pour une LVE autre que l'une de ces deux proposées, il doit trouver lui-même les moyens de sa formation. Il lui revient également de fournir les preuves de son parcours et de la validation au terme de chaque semestre. L'étudiant non francophone peut opter pour le français comme LVE : « F.L.E. » français langue étrangère. Les documents justificatifs pourront être adressés à M. Perrin.

Les modalités d'évaluation suivent le calendrier de l'E.C.I. propre au parcours EàD. Les enseignants en charge fixeront la nature des travaux demandés pour l'épreuve intermédiaire (TM1), de préférence par un fichier distinct mis en ligne sur Moodle. Les épreuves sont affectées du coefficient 0,50 pour l'épreuve intermédiaire et pour l'épreuve orale terminale. Les étudiants concernés par la validation d'un cours d'allemand ou d'anglais sont invités à contacter l'enseignant dès leur inscription pédagogique pour préciser la nature du travail à réaliser.

Les possibilités de formation

Des exemples de progression et une liste indicative de possibilités de formation sont fournis par les fascicules / espaces de cours respectifs. Les propositions consistent, p. ex., en des moyens numériques (CD-Rom, sites internet...) et à une sélection adaptée d'ouvrages, grammaires et livres d'exercices disponibles dans les bibliothèques ou dans le commerce. L'étudiant établit son projet pour le semestre et le soumet, conformément aux indications du fascicule et / ou des modalités E.C.I., à l'enseignant référent, notamment en vue du TM1.

Pour ceux qui le souhaitent, la participation à un cours de langue, à un stage ou à un séjour linguistique peut s'intégrer et trouver place dans un tel processus de formation à la carte. À volume horaire correspondant, la validation se fera sur la base des pièces justificatives requises. Pour tout renseignement, prendre contact avec M. Perrin.

Dispenses

L'étudiant qui a déjà validé un cycle d'études comportant une formation en langues vivantes peut bénéficier d'une mesure dite d'« intégration » (ou VAPP). Il peut être dispensé de tout ou partie des UE de LVE (pièces justificatives exigées).

L'étudiant qui fait la preuve d'une formation en LVE d'au moins 144 heures (6 fois 24h / semestre) (stages, cours, séjours linguistiques, acquis professionnels...) peut être dispensé, selon le cas, de l'ensemble des LVE. L'étudiant qui fait la preuve d'une formation en LVE de moins de 144 heures mais d'au moins 24h (stages, cours, séjours linguistiques, acquis professionnels...) peut bénéficier, selon le cas, d'une dispense partielle.

Toute demande de dispense devra être envoyée à l'intention de M. Perrin, avant le 30 novembre et si possible beaucoup plus tôt, accompagnée des pièces justificatives (en

précisant sur l'enveloppe « LVE – demande de dispense »). Un échange par courriel préalable avec le référent LVE est souvent utile.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant les LVE, s'adresser à M. Perrin (lperrin@unistra.fr).

LE NUMERIQUE ET LA CERTIFICATION PIX



<https://pix.fr>

Présentation générale

Au 2^e semestre de la Licence EàD (L-S2 UE8), l'étudiant est invité à confirmer et à certifier un ensemble de compétences numériques. Cette certification s'appuie sur un dispositif européen (DigCom) et est destinée à devenir une référence dans son domaine.

Les savoir-faire numériques acquis par l'expérience et par la formation sont nécessaires aujourd'hui dans le cadre d'un cursus universitaire et dans de nombreux domaines de la vie courante et professionnelle. Ces savoir-faire ont été rassemblés en cinq grands domaines :

- Information et données (mener une recherche, gérer des données...)
- Communication et collaboration (interagir, publier, collaborer...)

- Création de contenu (créer et développer des documents...)
- Protection et sécurité (protéger les données personnelles, la vie privée, la santé, l'environnement...)
- Environnement numérique (construire un environnement numérique...)

La certification PIX adossée à cette formation atteste d'un niveau, qui a été fixé par l'Université de Strasbourg à partir de l'ensemble des compétences numériques visées par le dispositif. Il correspond au niveau moyen : 4 sur une échelle de 1 à 8 (du niveau du débutant à celui de l'expert). Une information détaillée sur la manière d'acquérir les points pix et sur la manière de compléter sa formation est fournie dans l'espace Moodle du cours, sur le site de l'Unistra (<https://pix.unistra.fr/PIX>) et sur le site du PIX (<https://pix.fr>).

La formation et son évaluation

La formation nécessite un ordinateur équipé d'une connexion Internet. Elle s'appuie sur des modules et des exercices disponibles sur le site du PIX, et sur des ressources disponibles via Moodle. Il est conseillé d'utiliser le navigateur **Firefox** pour l'accès aux différentes plates-formes.

La première démarche consiste à créer son compte, en se connectant sur le site du PIX, et à réaliser le test de positionnement qui est proposé. Ce positionnement indique à l'utilisateur son niveau dans chaque compétence et esquisse son profil numérique.

La formation complémentaire est proposée et encadrée à partir de l'espace Moodle du cours. Il est conseillé de ne pas tarder à réaliser le test de positionnement et à démarrer la formation. Des tests intermédiaires peuvent être réalisés à tout moment pour mesurer sa progression.

Le test de certification a lieu à la fin du semestre, durant la semaine des épreuves terminales. Il est organisé par la cellule PIX de l'université. La réalisation du test de positionnement est obligatoire pour se présenter à la certification.

La certification PIX sera délivrée au format numérique, après la délibération d'un jury national. Par ailleurs, la note qui sera prise en compte dans le calcul de la moyenne de l'UE (cf. L-S2 UE8), dépend du nombre de points validés (pix) lors de la certification, qu'elle soit réussie ou non.

Renseignement

Le correspondant PIX pour la Faculté de Théologie catholique est M. Keith (pkeith@unistra.fr).

Ressources

LES BIBLIOTHÈQUES



<http://bu.unistra.fr>

Même à distance, vous avez la possibilité d'effectuer des recherches documentaires dans le domaine de la théologie, en passant par le site internet de l'Université (<http://bu.unistra.fr>).

Voici quelques éléments pour vous repérer et vous aider à trouver une référence bibliographique, à accéder à un article d'encyclopédie ou de revue en ligne, ou encore vous procurer un ouvrage disponible dans une bibliothèque située loin de chez vous.

N'hésitez pas à visionner les tutoriels vidéo mis à votre disposition par les BU :

https://bu.unistra.fr/opac/article/tutoriels/trouver_tutoriels

Vous trouverez également quelques éléments d'un cours de méthodologie documentaire ainsi qu'un panorama des ressources à distance en sciences religieuses de l'Université de Strasbourg sur Moodle :

<https://moodle3.unistra.fr/course/view.php?id=13063>

Enfin la page suivante liste quelques ressources en lignes utiles en sciences religieuses :

https://bu.unistra.fr/opac/article/sciences-religieuses/td_disc_sciences_religieuses

N'hésitez pas à utiliser ces outils et à passer à la bibliothèque des Facultés de théologie de Strasbourg lors de vos sessions ou des examens !

Pour travailler depuis chez vous sur la méthodologie de la recherche documentaire :

<http://urfist.chartes.psl.eu/cerise/>

<https://infotrack.unige.ch/> (une plateforme plus ludique, avec quizz et vidéos)

Où trouver un ouvrage ?

A l'Université de Strasbourg et à la BNU :

- le catalogue des bibliothèques universitaires de Strasbourg (dont les bibliothèques de théologie et la BNU) : <http://bu.unistra.fr>

En France :

- le catalogue du SUDOC : <http://www.sudoc.abes.fr> (catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; il comprend plus de 10 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents : livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...)

- le catalogue du CCFr (Catalogue Collectif de France) : <https://ccfr.bnf.fr> ; il localise environ 30 millions de documents conservés dans les bibliothèques françaises et donne un accès unique et simultané à plusieurs grands catalogues français : BnF (Bibliothèque Nationale de France), SUDOC, bases patrimoine et manuscrits, catalogues de bibliothèques municipales, certaines bibliothèques religieuses ou encore RACHEL (catalogue collectif du Réseau européen des bibliothèques judaïca et hebraïca)

Comment approfondir vos recherches ?

Le portail documentaire de l'Unistra permet d'accéder aux ressources électroniques mises à disposition par le Service Commun de la Documentation (SCD) et par la BNU. Il offre également un ensemble d'outils facilitant la recherche documentaire.

Un accès unique à toutes les ressources électroniques :

- les catalogues de l'Unistra
- les bases de données (références bibliographiques et texte intégral) : CAIRN, Religious and Theological Abstracts ou Index theologicus par exemple
- les encyclopédies en ligne : Encyclopaedia Universalis on line (BNU) ou l'Encyclopédie de l'Islam (Unistra) par exemple
- les livres électroniques : la collection « Que sais-je » est disponible en ligne, et de nombreux ebooks dans le domaine de la théologie et des sciences religieuses également :
<https://bu.unistra.fr/opac/.do?sysb=polo&idRicerca=6628>
<https://bu.unistra.fr/opac/.do?sysb=polo&idRicerca=6629>
- les revues en ligne : les Etudes philosophiques, Revue de métaphysique et de morale, Recherches de Science Religieuse, Journal for the Study of the New Testament ou Biblica par exemple
- les catalogues nationaux et internationaux

Des outils simplifiant la recherche et l'exploitation des résultats :

- accéder depuis chez soi aux ressources payantes

- interroger plusieurs catalogues et/ou bases de données en même temps
- enregistrer des références ou les envoyer par messagerie
- programmer des recherches pour qu'elles se répètent automatiquement
- accéder directement au texte intégral s'il est disponible
- relancer la recherche dans une autre ressource grâce à des liens

L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec l'identifiant et le mot de passe de votre compte ENT / ERNEST (Environnement numérique et social de Travail) fournis lors de votre inscription ou une authentification.

Où emprunter un ouvrage de théologie à Strasbourg ?

- **Bibliothèque des Facultés de Théologie (Unistra) :**
 Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile gauche – salle 1)
 9, place de l'Université
 67084 STRASBOURG Cedex
 03 68 85 68 25
 theo-bib@unistra.fr

- **Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU) :**
 6, place de la République
 BP 51029
 67070 STRASBOURG Cedex
 03 88 25 28 00
 bnu.fr

- **Bibliothèque de Droit Canonique (Unistra) :**
 Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile droite – salle 31)
 9, place de l'Université
 67084 STRASBOURG Cedex
 03 68 85 68 32
 theo-idc-bib@unistra.fr

- **Bibliothèque de Pédagogie Religieuse (Unistra) :**
 Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile droite – salle 46)
 9, place de l'Université
 67084 STRASBOURG Cedex

Les étudiants de l'EàD de passage à Strasbourg ont par exemple la possibilité d'emprunter jusqu'à dix ouvrages à la Bibliothèque des Facultés de Théologie, pour une durée de trois semaines renouvelables une fois. Les prolongations peuvent s'effectuer par téléphone ou par e-mail (theo-bib@unistra.fr) et les retours par voie postale avec accusé de réception.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des différentes bibliothèques sur leurs conditions de prêt.

Comment faire venir un livre localisé dans une bibliothèque située loin de votre domicile ?

- *Qu'est-ce que le PEB (prêt entre bibliothèques) ?*

Le prêt entre bibliothèques permet d'emprunter des ouvrages ou de se procurer des photocopies d'articles de revues qui ne sont pas disponibles dans les bibliothèques situées à proximité de votre domicile. Vous avez ainsi la possibilité d'utiliser ce service pour emprunter des livres localisés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU), à la bibliothèque des Facultés de Théologie de Strasbourg ou encore dans d'autres bibliothèques universitaires françaises ou étrangères. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre bibliothèque universitaire de proximité, ou même de certaines bibliothèques municipales s'il n'y a pas de bibliothèque universitaire près de chez vous (attention il faudra nécessairement vous inscrire dans la bibliothèque auprès de laquelle vous ferez vos demandes de PEB). Celle-ci prendra contact avec la bibliothèque qui possède l'ouvrage demandé.

Le prêt ne se pratique que de bibliothèque à bibliothèque : aucun livre ne sera directement envoyé chez vous. Sauf indication contraire, vous devrez rendre l'ouvrage à la bibliothèque dans laquelle vous avez fait votre demande de PEB. Cette bibliothèque se chargera de le renvoyer à la bibliothèque qui l'a fourni. Il s'agit d'un service payant (frais d'acheminement et de traitement).

- *Comment procéder pour faire venir un livre qui se trouve ailleurs qu'à Strasbourg à la Bibliothèque des Facultés de Théologie via le PEB ?*

Il faut tout d'abord localiser le document. La recherche dans le SUDOC reste le meilleur moyen de trouver un ouvrage. En cliquant sur la rubrique « Où trouver ce document » située juste au-dessus de la notice de l'ouvrage qui vous intéresse, vous verrez apparaître la liste des bibliothèques possédant ce livre. Cliquez sur le nom de la bibliothèque pour obtenir la cote et les conditions de prêt entre bibliothèques de cet ouvrage et cliquez encore une fois sur le nom de la bibliothèque pour obtenir davantage de renseignements sur cette dernière.

Il est nécessaire de bien relever les références du document (titre, auteur éditeur, si possible ISBN) et de les transmettre au personnel de votre bibliothèque qui fera suivre votre demande.

La Bibliothèque des Facultés de Théologie ne gère pas directement les demandes de PEB et les envois de documents : il convient de s'adresser au service de PEB de la BNU. Il suffit de remplir le formulaire disponible sur cette page :

<http://www.bnu.fr/services/prent-entre-bibliotheques>

LES REVUES

La Revue des Sciences Religieuses (RevSR)

Publication trimestrielle de la Faculté de théologie catholique, la Revue des Sciences Religieuses a été fondée en 1921. Rédigée et publiée par les enseignants-chercheurs de la Faculté et leurs collègues d'autres universités, la Revue aborde plusieurs champs disciplinaires, principalement la théologie et la philosophie, l'exégèse, l'histoire de l'Église et l'éthique, les sciences humaines et sociales. L'abonnement pour les quatre

numéros annuels est de 55 € (45 € pour les étudiants). Pour tout renseignement, s'adresser au :

Secrétariat

Palais Universitaire – bureau 50
Tél. : 03 68 85 68 29
Fax : 03 88 37 92 09
Courriel : revue_sr@unistra.fr
Site internet : rsr.revues.org

Directeur

M. Philippe Capelle-Dumont
capelle@unistra.fr

Rédacteur en chef

M. Christophe Guignard
c.guignard@unistra.fr

Rédactrices en chef adjointes

Mme Isabelle Moulin
imoulin@unistra.fr

Mme Nathalie Siffer
siffer@unistra.fr

La Revue de Droit Canonique

La Revue de Droit Canonique (RDC) paraît sans interruption depuis 1951. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études organisés par l'Institut de droit canonique, des comptes rendus de livres...

Différentes formules d'abonnement : renseignements sur demande

Coordonnées

Palais Universitaire – bureau 38
Tél : 03.68.85.68.88
Courriel : rdc@unistra.fr
Site Internet : droitcanon.com

L'AMICALE DES ÉTUDIANTS

L'amicale de théologie catholique existe depuis le dépôt de ses 1^{ers} statuts en 1957. De nombreux étudiants se sont succédés et engagés dans cette association qui regroupe, non seulement des étudiants en formation, mais aussi des anciens étudiants et des enseignants.

Des rencontres et des activités

- Un accueil à la rentrée pour les nouveaux étudiants
- Des « moments » tout au long de l'année universitaire réunissant professeurs et étudiants
- Des soirées et des sorties conviviales (week-end, voyages...)
- Des festivités avec les autres amicales du Palais Universitaire (St Nicolas, Carnaval...)
- Des rencontres et échanges avec les théologiens protestants

Pour tout renseignement, s'adresser à :

L'amicale des étudiants en théologie catholique

9, Place de l'Université
67084 Strasbourg Cedex

LE RESEAU ALUMNI



alumni.unistra.fr

Le réseau Alumni de l'Université de Strasbourg rassemble les diplômés, doctorants et personnels de l'Université de Strasbourg et des trois anciennes universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman. Créé en 2012, son principe fondateur est de renforcer et de rendre concrète la solidarité entre les générations afin de favoriser notamment l'emploi des jeunes diplômés. Ce réseau à vocation internationale est désormais ouvert aux étudiants dans le cadre du programme de parrainage.

Lancé en novembre 2013, le programme de parrainage du réseau Alumni a pour principal objectif d'aider les étudiant(e)s de l'Unistra dans différents domaines en leur permettant de bénéficier de conseils, de contacts et d'invitations.

Etre parrainé ou parrainer vous intéresse ? Rendez-vous sur alumni.unistra.fr, activez votre espace membre en entrant vos identifiants ENT / ERNEST (inscription à droite), puis déclarez votre souhait d'être filleul(e) ou parrain/marraine en cliquant sur la fonction « parrainage » de votre espace. L'accès au réseau Alumni ainsi qu'au parrainage est gratuit.



Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi**,
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter trimestrielle **Alum'News**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles** et **témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr**
avec vos identifiants ENT

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr

LE LOGEMENT À STRASBOURG

Les épreuves de fin d'année ainsi que les sessions de langues anciennes et d'information pédagogique se déroulent dans les locaux de la faculté, au Palais Universitaire – 9 Place de l'Université. Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des candidats.

Il est possible de réserver une chambre dans l'un des établissements suivants, en veillant à ne pas trop tarder :

Grand Séminaire

2, rue des Frères
67081 Strasbourg – Tél : 03.88.36.03.28
au chevet de la Cathédrale, demande à faire par e-mail : gdsem.stg@free.fr

Communauté Assomptionniste

26, boulevard de l'Orangerie
67000 Strasbourg – Tél : 03 88 61 87 02
Frère Robert : 06 73 74 55 37, e-mail : aastbg@gmail.com

Cité Universitaire de la Robertsau

14, route de la Wantzenau
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.45.88.00
à proximité du Palais de l'Europe

Amitel

Foyer Mixte de Jeunes travailleurs et Etudiants
8, rue de Soleure
67085 Strasbourg – Tél : 03.88.36.15.28 / Fax : 03.88.36.71.92
demande à faire par internet : www.amitel-fjt.com

Foyer des Pères Oblats

21, route de la Wantzenau

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.31.07.12 / Fax : 03.88.31.88.68
à proximité du Palais de l'Europe
contacter Frère Joseph

Foyer étudiant Jean Sturm

2 A rue Salzmann
67000 Strasbourg – Tél : 03 88 15 76 00
Internet : www.chapitre-saint-thomas.org

Séminaire Protestant

1b, quai St Thomas
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.76.00
à proximité de la Petite France, 3 chambres disponibles
accès au Palais Universitaire : bus n° 10
contact : Matthieu Schmitt : 06 72 69 57 50 / Internet : www.fondation-saint-thomas.fr

Centre Bernanos

Aumônerie Universitaire Catholique
4, rue de Palerme
67000 Strasbourg – Tél : 09.70.40.59.41 / Mobile : 06.40.09.09.97
à proximité de l'Esplanade et du campus central (Patio)

Pères du St Esprit – Communauté Spiritaine

8-10, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG – Tél : 03.88.61.36.57 / Fax : 03.88.41.19.52
Mobile : 06 28 74 32 76
e-mail Économe : schmitdtcssp@gmail.com
e-mail Supérieur : lakshi@hotmail.co.uk

Communauté Dominicaine

Centre E. Mounier
41, boulevard de la Victoire
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.21.24.12
à proximité du Palais Universitaire
e-mail : hotellerie.strasbourg@gmail.com
contact : Frère Anis

Communauté des Sœurs de la Croix

Maison générale
12, rue Johann Knauth
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.44.60 / Fax : 03.88.15.44.64
e-mail : contact@srdelacroix.fr

Communauté des Sœurs Servantes de l'Eucharistie

16, rue des Sœurs
67000 Strasbourg – Tél : 09.66.12.57.23 / Mobile : 06.40.63.68.72

à proximité de la Cathédrale

Communauté Le Puits de Jacob

5, Rue Saint-Léon

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.22.11.14

foyer en dehors de Strasbourg, à Plobsheim, avec un temps de trajet d'environ 50 minutes en bus/tram

e-mail : contact@puitsdejacob.com

Le Foyer "Saint Bernard"

4, boulevard Jean-Sébastien Bach

67000 Strasbourg

Pierre Eckert : 06.62.44.16.22

e-mail : foyer.saintbernard@gmail.com

Communauté des Diaconesses (Mamré)

3, rue Ste Elisabeth

67000 Strasbourg

contacts : Evelyne Peter – Tél. : 03.69.06.50.38 ; Sœur Claudine – Tél. : 03.88.14.42.54

e-mail : mamre@diaconesses.fr

Centre Culturel St Thomas

2, rue de la Carpe Haute

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.31.19.14

à proximité du Palais de l'Europe

Couvent de Marie-Réparatrice

14, rue Ste Elisabeth

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.19.01

à proximité des hospices civils, chambres disponibles ponctuellement

CIARUS

7, rue Finkmatt

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.27.88 / Fax : 03.88.15.27.89

Internet : www.ciarus.com

Hôtel Victoria

7, rue du Maire Kuss

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.32.13.06 / Fax : 03.88.32.69.78

à proximité de la Gare centrale

Internet : <http://hotelvictoriastrasbourg.com>

Hôtel Patricia

1A, rue du Puits

67000 Strasbourg – Tél : 03 88.32.14.60 / Fax : 03.88.32.19.08

à proximité de la place Gutenberg

Internet : <http://hotelpatricia.fr>

Hôtel Esplanade

1, boulevard Leblois
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.61.38.95 / Fax : 03.88.60.66.87
à 5 minutes du Palais Universitaire
Internet : <http://hotel.esplanade.fr>

Hôtel les 3 Roses

7, rue de Zurich
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.56.95 / Fax : 03.88.35.06.14
à 5 minutes du Palais Universitaire
Internet : info@hotel3roses-strasbourg.com

Résidence Louise

22, rue de Bouxwiller
67000 Strasbourg – Tél : 03.83.54.32.67
à proximité de la Gare

Hôtel Cap Europe

6, rue de Bitche
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.24.81.24
à deux arrêts de tram du Palais Universitaire (ligne E)
e-mail : contact@cap-europe-hotel.com
Internet : www.cap-europe-hotel.com

Hôtel de l'III

8, rue des Bateliers
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.20.01 / Fax : 03.88.35.30.03
à 5 minutes du Palais Universitaire
Internet : www.hotel-ill.com

L'ACCÈS AU PALAIS UNIVERSITAIRE

En voiture

- Venant de Mulhouse ou de Paris

Sur l'autoroute, sortie « Avenue des Vosges », remonter l'Avenue des Vosges et dans le prolongement, l'Avenue d'Alsace. Sur la place Sébastien Brant, prendre la première à droite, direction « Krutenau », le Palais Universitaire se trouve à 100 mètres sur votre gauche.

- Venant de Kehl

Après la frontière, prendre direction « Palais de l'Europe » par la route du petit Rhin sur votre droite. A la prochaine intersection, prendre « Strasbourg centre » puis « Place Arnold ». Vous vous trouvez sur l'Avenue de la Forêt Noire. Arrivé Place Sébastien Brant, prendre la première à gauche, direction « Krutenau », le Palais Universitaire se trouve à 100 mètres sur votre gauche.

De l'aéroport

L'aéroport est desservi par une navette train et est ainsi relié à la gare de Strasbourg en 9 minutes

De la gare SNCF

- En bus

A partir de la gare, et avec les bus CTS : prendre la ligne 10 Gare Centrale ceinture : arrêt Brant Université

- En Tram

Prendre la ligne C (direction Neuhof Rodolphe Reuss) jusqu'à la station Gallia

ABRÉVIATIONS

BNU	Bibliothèque Nationale Universitaire
C2i	Certification Informatique et Internet
DAEU	Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DAP	Demande d'Admission Préalable
DC	Droit Canonique
DST	Devoirs Sur Table
EàD	Enseignement à Distance
ECI	Evaluation Continue Intégrale
ECTS	European Credits Transfer System
ENT	Environnement Numérique de Travail
ERNEST	Environnement Numérique et Social de Travail
IPR	Institut de Pédagogie Religieuse
LMD	Licence – Master – Doctorat
LVE	Langues Vivantes Étrangères
L-S1	Premier semestre de Licence
MCF	Maître de conférences
MECC	Modalité d'Evaluation des Connaissances et des Compétences
NN	Non Nommé
PDF	Le Portable Document Format créé par Adobe Systems
PR	Professeur
RDC	Revue de Droit Canonique
SCD	Service Commun de la Documentation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TD	Travaux Dirigés
TM	Travaux à la Maison
Unistra	Université de Strasbourg
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche